



RAPPORT RSE 2021 PÔLE SUCRE

FILIALE DE



**DECLARATION DE CONFORMITE
AUX EXIGENCES GRI :**

Le présent Reporting a été
préparé conformément aux
normes GRI :

OPTION ESSENTIELLE

Les informations du présent
rapport ont été vérifiées par un
vérificateur indépendant

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GENERAL	4
FAITS MARQUANTS	6
1 A PROPOS DE NOTRE GROUPE	8
1.1. Organisation et Structure	10
1.2. Modèle de création de valeur	12
1.3. Etats financiers par filiale	13
1.4. Principe de précaution ou approche préventive	13
1.5. Initiatives externes	13
1.6. Adhésion à des associations	13
2 MATERIALITE DES ENJEUX	14
2.1. Etude de matérialité des enjeux	16
2.2. Liste des enjeux pertinents	18
3 PARTIES PRENANTES	20
3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes	22
3.2. Identification et sélection des parties prenantes	23
3.3. Approche de l'implication des parties prenantes	25
3.4. Analyse de matérialité des parties prenantes	25
3.5. Enjeux et préoccupations majeures relevées	26
4 PRINCIPAUX RISQUES, IMPACTS ET OPPORTUNITES	28
4.1. Facteurs de risques et impacts à moyen et long terme	30
4.2. Analyse de matérialité des risques	30
5 RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	32
5.1 Gouvernance et Ethique	34
5.2 Emploi et conditions de travail	40
5.3 Communauté et innovation sociétale	58
5.4 Environnement	64
6 METHODOLOGIE DE REPORTING	72
6.1. Périmètre	74
6.2. Choix des indicateurs	74
6.3. Précisions et limites méthodologiques	74
6.4. Consolidation et contrôle interne	75
6.5. Cycle de reporting	75
7 AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT	76
8 INDEX DE CONTENU GRI	84

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

La Mission du pôle Sucre consiste à l'exploitation des parcelles de canne à sucre, à la transformation de la canne à sucre en produit fini et sa commercialisation en Côte d'Ivoire.

Le pôle sucre souscrit aux valeurs du Groupe SIFCA que sont :

**RESPONSABILITE,
ETHIQUE,
QUALITE.**

En contribuant au développement économique et social de nos zones d'implantation, par l'optimisation des surfaces de nos exploitations agricoles, l'assistance technique aux planteurs et fournisseurs locaux et la promotion des plantations villageoises, notre vision est de garantir et maintenir un développement social durable de ces zones rurales.

Pour se faire et conformément à la nouvelle stratégie de Durabilité du Groupe SIFCA, nous entendons de continuer nos activités opérationnelles et managériales sur la base des 10 enjeux significatifs retenus après une étude approfondie de matérialité et répartis sur quatre axes stratégiques, que sont :

- Gouvernance et Ethique,
- Emploi et conditions de travail,
- Préservation de l'environnement,
- Communauté et innovation sociétale.

L'importance de ces enjeux nous impose la transparence et nous amène à rechercher une amélioration continue de notre manière de rendre compte de l'impact de nos activités et de son acceptation par tous.

C'est pourquoi nous nous engageons à travers notre démarche de reporting extra-financier basé sur des standards internationalement reconnus à mesurer et à relater publiquement nos impacts significatifs sur l'économie, le social et l'environnement. En procédant ainsi, nous permettons à toutes nos parties prenantes de mieux appréhender notre stratégie de création de valeur et notre performance globale.

Le présent rapport extra-financier présente notre niveau de performance et a été rédigé selon la version 2016 du Global Reporting Initiative (GRI), OPTION ESSENTIELLE ; l'index du contenu GRI est présenté à la fin de celui-ci.

Les éléments d'informations communiqués ont été vérifiés par un Organisme tiers Indépendant de renommée Internationale.

La période de reporting court du 1er janvier au 31 décembre 2021, tout en rappelant que ce rapport le premier du genre pour le pôle Sucre.



Alassane DOUMBIA
Directeur Général

FAITS MARQUANTS



La mécanisation des activités agricoles avec l'acquisition de la coupeuse mécanique ; de planteuse mécanique ;



La digitalisation des opérations agricoles avec l'utilisation du GPS dans la préparation des terres (sillonnage, planting, récolte) et du drone ;



Sensibilisation au respect des mesures anti-COVID 19, vaccination volontaire pour freiner l'évolution de la pandémie.



La valorisation des déchets organiques non- dangereux industrielles et domestiques.



Réhabilitations de logements à Borotou et à Zuénoula au profit des employés.



Réhabilitations de logements à Borotou et à Zuénoula au profit des employés.



1

A PROPOS DE NOTRE GROUPE





1.1. ORGANISATION ET STRUCTURE

GRI - 102-1

1.1.1. Nom de l'organisation

Le pôle sucre du Groupe SIFCA regroupe deux sites de production à savoir les sites de Zuenoula et de Borotou-Koro appartenant à SUCRIVOIRE.

GRI - 102-2

1.1.2. Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de SUCRIVOIRE est d'abord la création et l'exploitation de plantations industrielles de Canne à Sucre, puis la production et la commercialisation du Sucre destiné au marché local. Les produits commercialisés sont le sucre granulé roux, le sucre granulé raffiné, et le sucre en morceaux, sous la marque SUCRIVOIRE.

GRI - 102-3

1.1.3. Situation géographique des sites d'activité de SUCRIVOIRE



GRI - 102-5

1.1.4. Capital et forme juridique

SUCRIVOIRE est une Société Anonyme (SA) à conseil d'administration au Capital de 24 Milliards 500 Millions de FCFA divisé en 19 600 000 actions de 1 250 FCFA

GRI - 102-6

1.1.5. Marchés desservis

« La production nationale du sucre couvre à ce jour 83% du besoin national qui est de 240 000 tonnes. L'objectif visé est de faire en sorte qu'en 2023, les unités de production permettent au pays d'être autosuffisant en sucre », souligne une note d'information du Ministère du Commerce de la Côte d'Ivoire. Le marché de SUCRIVOIRE est essentiellement local. Il est subdivisé en deux grandes parties : les clients industriels et les commerçants grossistes. La part de marché de SUCRIVOIRE s'élève pour une production nationale de Sucre de 93 828 Tonnes selon le reporting 2021 dont 48 548 T à Borotou et 45 280 à Zuenoula. Le marché local étant estimé à 300 000T, le gap est comblé par une autorisation d'importation accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire aux industriels du Sucre en Côte d'Ivoire.

GRI - 102-9

1.1.6. Chaîne d'approvisionnement

SUCRIVOIRE s'approvisionne à 85% en canne à sucre de ses propres plantations industrielles. Les 15% restant proviennent de ses partenaires privés (plantations villageoises) organisés en coopératives agricoles. ces coopératives agricoles au nombre de 12 encdrent 1056 planteurs.

GRI - 102-10

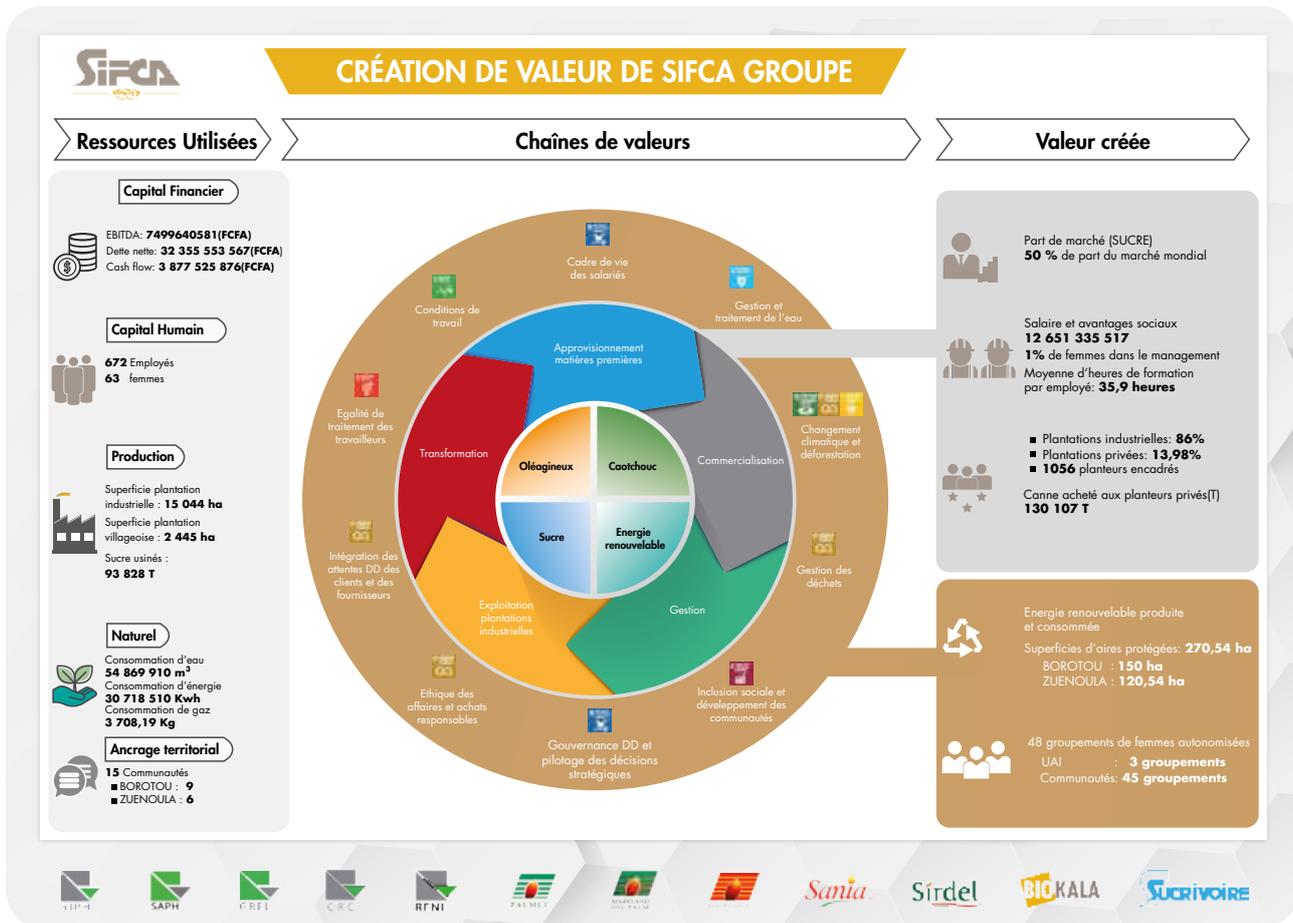
1.1.7. Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2021 le pôle Sucre n'a procédé à aucune modification significative dans son organisation notamment le lieu géographique de ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement. Toutefois nous cherchons continuellement à accroître notre capacité d'approvisionnement en matières premières sans modification significative pour répondre aux besoins des consommateurs de plus en plus grands.



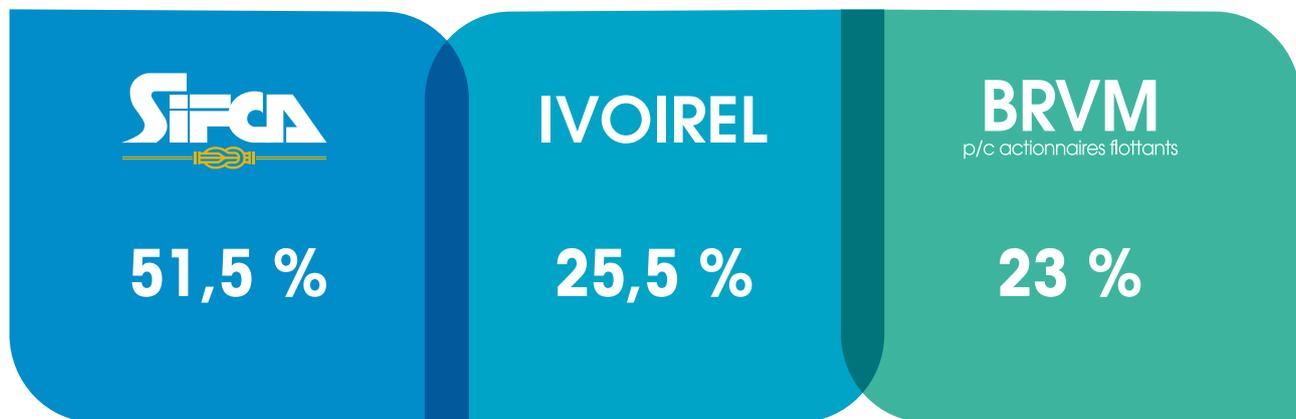
DIOMANDE Daouda et TIAN Yannick
Manutentionnaire à l'Usine de Borotou
koro à l'espace stockage des sacs

1.2. MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR



Actionnariat

Aucune modification n'a été observée dans l'actionnariat de Sucrivoire au cours de l'exercice écoulé :
SUCRIVOIRE :



GRI - 102-45

1.3. ETATS FINANCIERS PAR FILIALE

SUCRIVOIRE : Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à 62 497 millions de FCFA et une vente locale de 122 481 Tonnes de Sucre.

GRI - 102-11

1.4. PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE

Le pôle Sucre est résolument engagé dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de son personnel et ses partenaires. Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

S'appuyant sur le principe de précaution dans la mise en œuvre de toutes nos activités, nous prenons des dispositions pour éviter la survenue d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. Des évaluations environnementales et sociales sont réalisées pour la maîtrise des risques et des mesures de précaution sont déployées en continue.

GRI - 102-12

1.5. INITIATIVES EXTERNES

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de SUCRIVOIRE reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les Directives environnementales et sociales de SFI.

GRI - 102-13

1.6. ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

SUCRIVOIRE est membre de plusieurs associations interprofessionnelles telles que :

- Association des Industries Sucrières de Côte d'Ivoire (AIS-CI)
- Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI)
- Union Nationale des Entreprises Agricoles, Manufacturières et Forestières (UNEMAF)

2

MATERIALITE DES ENJEUX





2.1. ETUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX



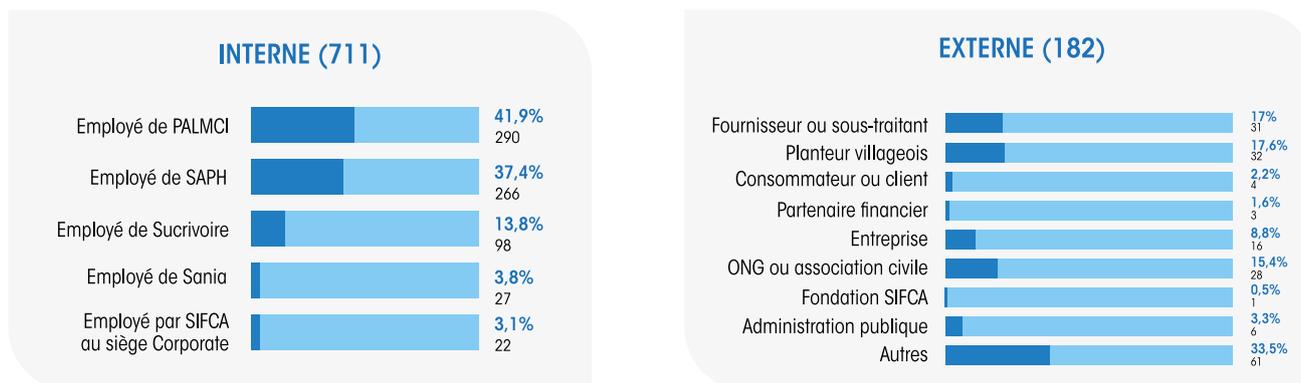
Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables. Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les approvisionnements en matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients. Même si SIFCA accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, ces 10 enjeux ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision consensuelle de près de 18 mois.

Pour y arriver nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées. Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces PP.

Nous avons par la suite fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par vos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1ère liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de référence (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses répartis comme suit :



Elle a ensuite été retravaillée au sein de 3 sites ivoiriens représentant nos 3 métiers (SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula) pour aboutir à une liste d'enjeux V2 (voir slide 13) qui a elle été soumise aux parties prenantes (Directeurs Généraux des filiales, les Responsables DD des filiales et l'ensemble du personnel, ONG, partenaires financiers, Administrations de tutelle, communautés riveraines, etc.) via une enquête quantitative et les entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.



Les équipes SIFCA, ainsi que des producteurs (à Zuénoula) nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible pour tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. C'est cette liste qui a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE de SIFCA à 2023 lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAL).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence, qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour SIFCA.

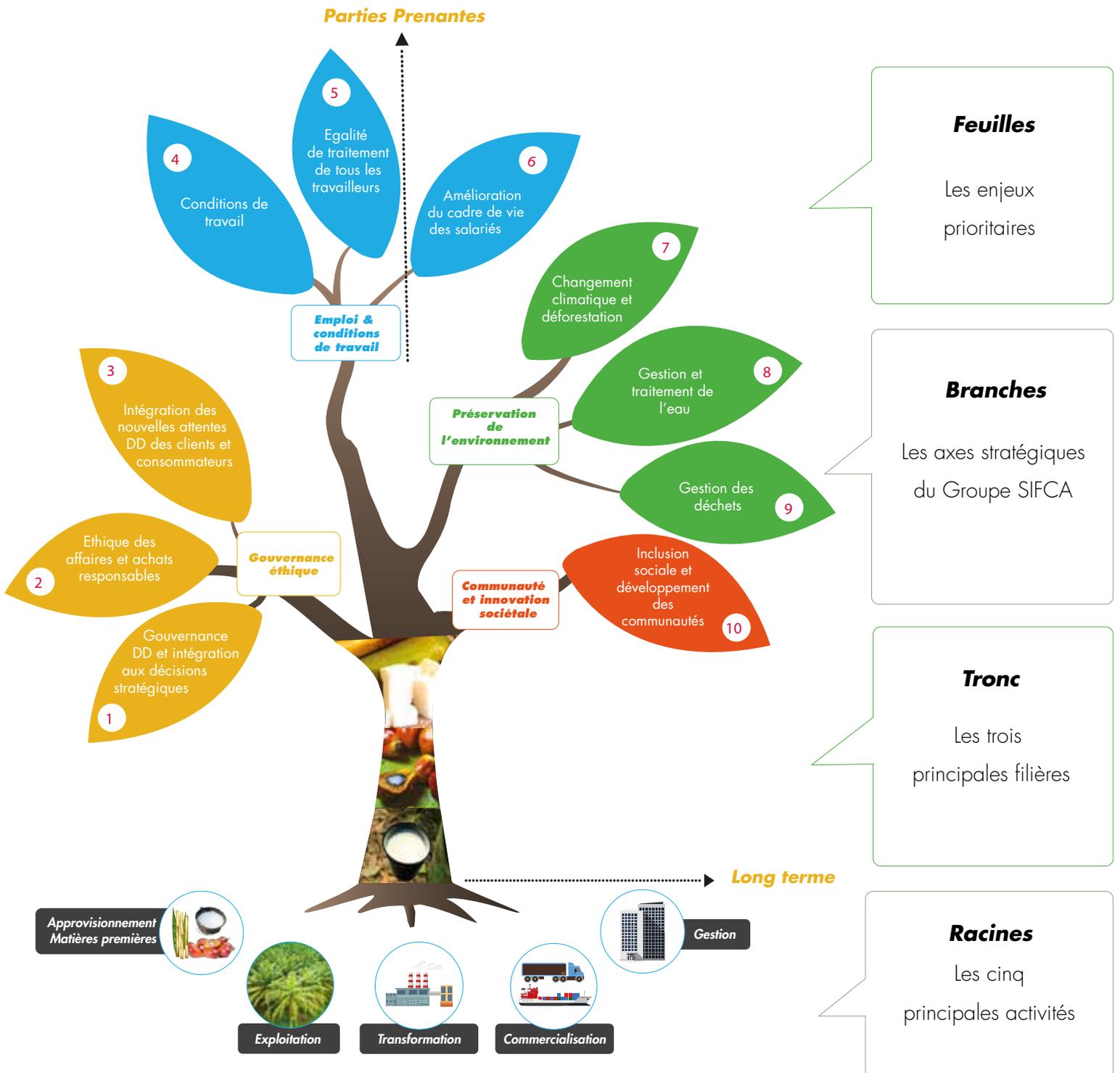
GRI - 102-47

2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, de l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et des Directeurs d'unité (DUAL)

Liste initiale d'enjeux RSE clés pour SIFCA		Priorités RSE validées en ateliers DG/DUAL	
Prendre en compte les problèmes sociaux et environnementaux ²	1	Gouvernance RSE et intégration aux décisions stratégiques (dont pilotage opérationnel)	1
Respect de la propriété de la terre	2	Intégré au (2)	
Se respecter mutuellement dans les négociations (pas de dessous de table ou de corruption en général)	3	Ethique des affaires et achats responsables (dont déforestation et travail des enfants)	2
Garder la neutralité et l'indépendance de SIFCA et ses filiales vis-à-vis de la politique	4	Intégré au (2)	
Préserver la santé et sécurité des consommateurs (ajouter workshop DG/DUAL 1)	5	Santé et sécurité du consommateur (traçabilité, labellisation...)	3
Informers le consommateur et garder la traçabilité des produits	6		
Ne pas divulguer des informations personnelles des personnes avec qui SIFCA travaille ou collabore	7	Non retenu (point fort à consolider)	
Former les travailleurs et développer leurs compétences	8	Non retenu (point fort à consolider)	
Etre respectueux durant les échanges et négociations avec les travailleurs	9	Intégré au (2)	
Mettre tous les travailleurs au même niveau d'égalité	10	Conditions de travail décentes	4
		Égalité de traitement de tous les travailleurs	5
Respecter les droits de l'Homme et la réglementation sur le travail	11	Intégré au (4)	
Garantir la sécurité et santé des travailleurs	12	Intégré au (4) et point fort à valoriser	
Mettre à disposition des travailleurs des logements décentes et des conditions de vie dignes	13	Amélioration du cadre de vie (logements)	6
Lutter et s'adapter aux effets du changement climatique	14	Changement climatique et déforestation	7
Protéger et contrôler l'utilisation de l'eau	15	Gestion et traitement des eaux (focus potabilité et effluents)	8
Réduire, traiter et recycler les eaux rejetées	16		
Faire attention et contrôler les traitements chimiques (engrais pesticides)	17	Gestion des déchets et lutte contre les pollutions	9
Diminuer la consommation d'énergie	18	Non retenu (point fort à consolider)	
Préserver la nature et l'environnement et lutter contre la déforestation	19	Intégré au (7) et au (2) pour la sous traitance	
Participer au développement des villages autour des sites des filiales de SIFCA	20	Inclusion et développement des communautés villageoises (autour des sites)	10

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



3

PARTIES PRENANTES



GRI - 102-40

3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Les parties prenantes sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de l'activité de l'entreprise.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

FAMILLES DE PARTIES PRENANTES	GROUPES DE PARTIES PRENANTES	ATTENTES
PARTENAIRES ECONOMIQUES	Banques locales	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement Transparence et rentabilité
	Banque Nationale d'Investissement	
	Bailleurs	
	Assureurs	Bonne gestion de la maîtrise des risques
	Sous-traitants	Bonne collaboration et achat équitable Respect des délais de règlement
	Fournisseurs de matières premières	
	Fournisseurs de matériels	
	Prestataires de services	
	Clients	Informations équitables sur les produits
	Consommateurs	
	Associations de consommateurs	
Concurrents		
INFLUENCEURS SOCIAUX	Elus et autorités locales	Dialogue Respect des traditions et du patrimoine culturel Transparence des informations sur les produits Respect des engagements envers la société civile
	Associations et ONG	
	Influenceurs réseaux sociaux	
	Médias	
	Communauté riveraines	
	Etablissements de formation	
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales	Respect des décisions stratégiques / bonne gouvernance Condition de travail rentable et bien être Égalité de traitement Satisfaction des revendications syndicales Dialogue social constructif / respect des droits du travail
	Actionnaires	
	Employés	
	Syndicats	
	Associations du personnel	
	Délégués du personnel	
	Fondation SIFCA	
REGULATEURS	Ministère de l'environnement	Respect de la réglementation environnementale Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation
	Ministère de l'agriculture	
	Ministère du commerce	
	Organismes de certifications	Transparence Reporting efficace et comparable
	Agences de notation	

3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

Impact négatif de la partie intéressée sur les entités

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité du pôle, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

Impact négatif de SUCRIVOIRE sur la partie intéressée

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'activité du pôle n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité du pôle peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

Le potentiel de collaboration positive

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec SUCRIVOIRE (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).	Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec SUCRIVOIRE mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.	Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec SUCRIVOIRE manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque SIFCA le propose.	Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec SUCRIVOIRE et se montre proactive dans cette démarche.

La vulnérabilité des personnes ou des populations

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
<p>Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.</p>	<p>Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.</p>	<p>Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.</p>	<p>Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.</p>



GRI 102-43

3.3. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA :

- Clients,
- Fournisseurs de matières premières,
- Grands actionnaires,
- Communautés de riverains

Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des dissensus doivent être soumises à une concertation :

- Dirigeants de SIFCA,
- Fondation SIFCA,
- Fournisseurs de matériels

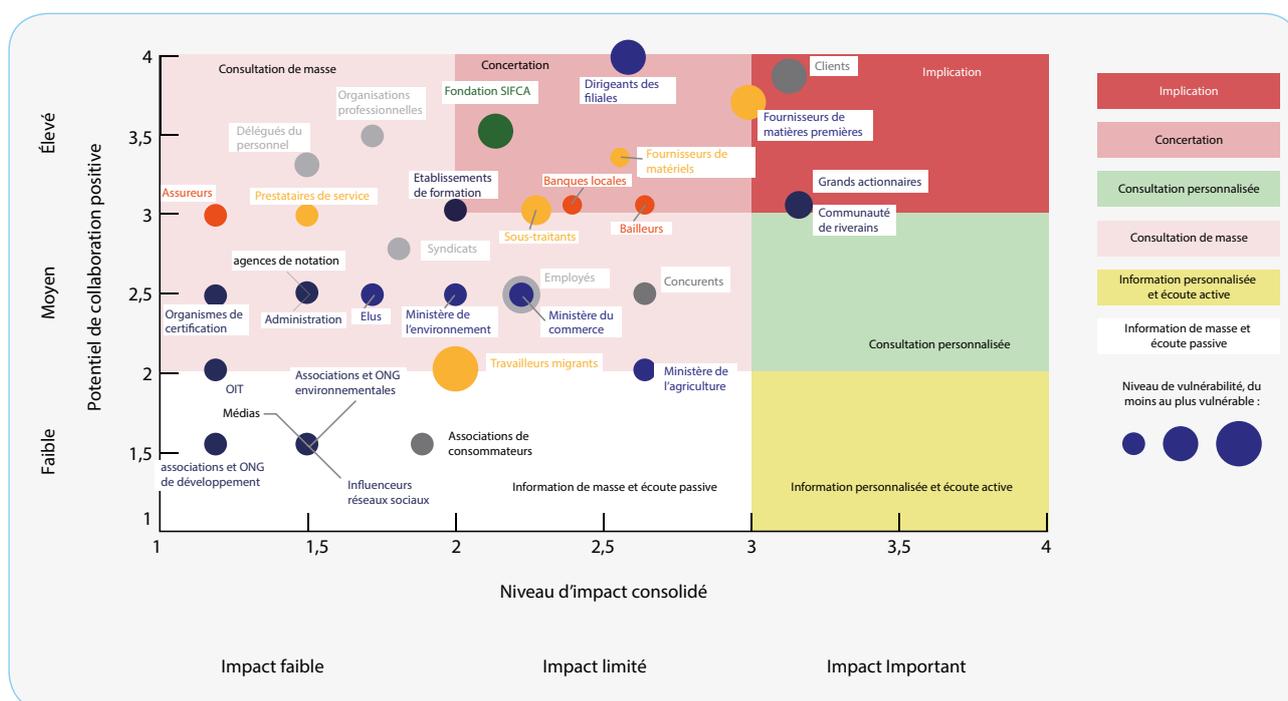
Dans une moindre mesure :

- Organisations professionnelles,
- Banques locales,
- Bailleurs,
- Établissements de formation,
- Sous-traitants



KONAN KOFFI Mathurin
Turbineur à l'usine de Zuenoula vérifiant la qualité du sucre roux

3.4. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES



GRI 102-44

3.5. ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES RELEVÉES

L'approche du pôle Sucrier consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :

Au niveau interne, il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, délégués du personnel... En effet, le département des ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les délégués du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des sujets de préoccupation des employés. L'organisation des représentants du personnel est comme suit:

- 44 délégués du personnel sur l'ensemble des 02 UAI appartenant à 04 organisations syndicales (SYNATRAP-S ; SYNTRASU ; SYNATSUCI ; SYNSUZ)
- 01 réunion annuelle des représentants des travailleurs avec le Directeur Général.
- 06 réunions mensuelles sur les sites avec les Directeurs de l'UAI

Au niveau externe, des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets de préoccupation spécifique, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des 13 communautés riveraines que compte les deux sites de Zuenoula et Borotou sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunion.

Liste des Communautés

BOROTOU	ZUENOULA
Bontou	Bouata
Dabala	Baazra
Kangana	Sehizra
Bananigoro	Douenoufla
Morifinso	Ballogui
Yanfisa	Gouetifla
Soko	

Une stratégie sociale

Sur le plan interne, le pôle sucre estime que le bien-être des collaborateurs est nécessaire. Pour ce faire, il actionne les leviers sociaux disponibles afin de garantir sa stabilité et assurer les performances nécessaires à sa croissance.

Sur le plan externe, une relation privilégiée avec les communautés locales se poursuit et se construit avec un meilleur ancrage, en vue d'apporter une contribution au développement social et économique des populations locales.

L'appui au développement des **2445ha** de plantations villageoises et l'encadrement des **1056** planteurs villageois est donc au cœur de la stratégie. Les achats des cannes à sucre aux planteurs regroupés en coopératives augmentent dans des proportions importantes, contribuant ainsi au développement économique local.

Une stratégie environnementale

Le pôle sucrier a conscience de l'importance de son rôle dans la protection de l'environnement. Pour exercer cette responsabilité, il s'attelle à hiérarchiser et à maîtriser ses impacts environnementaux, à modifier les comportements, à faire évoluer les pratiques, et à minimiser les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement.

De façon générale, il a intégré dans sa gestion quotidienne la préservation de l'environnement, à travers la gestion et le traitement des déchets, le traitement des effluents, la préservation et la restauration de la biodiversité, et enfin l'intégration des impératifs de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de leur projet de certifications intégrés ISO, SUCRIVOIRE a formalisé une Politique Environnementale au regard de la spécificité de ses activités portant sur les thèmes de Durabilité, de Zéro Déforestation, de gestion des déchets, et de gestion des pesticides.

SUCRIVOIRE s'engage sur l'ensemble de ses deux (02) périmètres à faire respecter la politique développement durable auprès des employés, clients, fournisseurs et prestataires.



4

PRINCIPAUX RISQUES, IMPACTS ET OPPORTUNITES



4.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACTS À MOYEN ET LONG TERME

En tant qu'acteur de l'agro-industrie, le pôle sucre développe des plantations industrielles de canne à sucre, transforme les matières premières en produits finis et les commercialise sur le marché local.

L'enjeu est de répondre à une demande croissante des consommateurs en quantité et en qualité de plus en plus exigeants. Ces activités de production, de transformation et commercialisation soulèvent la question de la durabilité environnementale, sociale, et économique, ainsi que d'éventuels risques et impacts liés à une mauvaise gestion de ces aspects.

4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

Ci-dessous la cartographie des risques et opportunités résumée de façon schématique :





5

RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE





5.1

GOUVERNANCE ET ETHIQUE

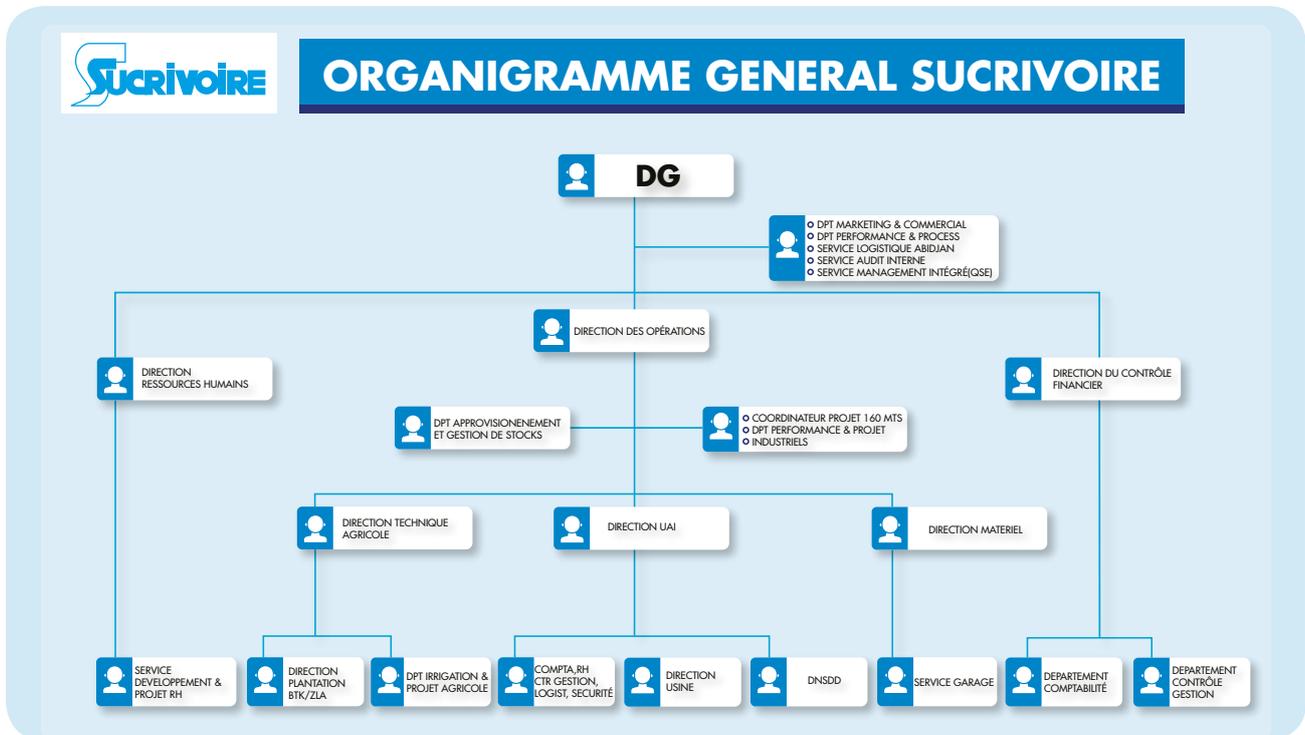


5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

GRI 102-18

5.1.1.a. Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du pôle sucrier se présente comme suit :



SUCRIVOIRE Composition du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE

<p>Président M. Jean Louis BILLON Eugène</p>		<p>Direction Générale M. Michel AKPANGNI</p>
--	---	--

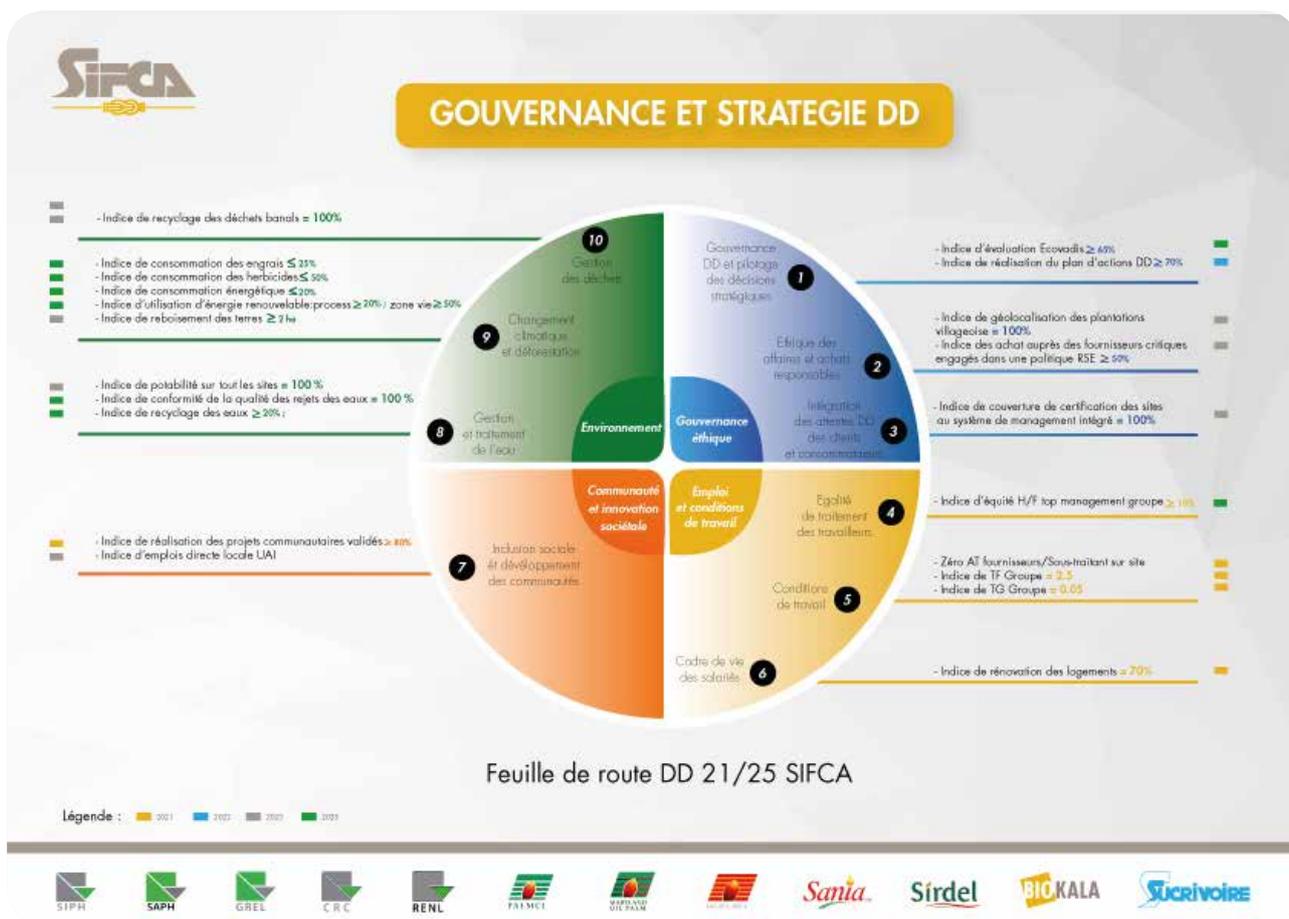
Administrateurs :

M. Alassane DOUMBIA	1	7	M. Henri HAREL
M. Pierre BILLON	2	8	M. Sébastien MAMET
M. Bertrand VIGNES	3	9	M. Nicolas MAIGROT
M. Nazaire GOUNOUGBE	4	10	M. Jean Luc BEDIE
Mme Lucie TANNOUS-BARRY	5	11	Mme YATIE née YAO Bernadette
M. David BILLON	6		

5.1.1.c. Stratégie RSE

La mise en œuvre de la stratégie de gouvernance RSE en tant qu'outil de gestion demeure une priorité pour le Groupe SIFCA. Elle exige de renforcer les politiques, les chartes et les procédures qui définissent l'ensemble des activités du Groupe. La nouvelle politique durabilité du Groupe SIFCA, élaborée en application des normes relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, est pleinement intégrée à la gouvernance et à la stratégie RSE du pôle sucrier.

SUCRIVOIRE intègre totalement dans sa stratégie et sa gouvernance RSE toutes les politiques, chartes et procédures liées aux nouvelles orientations stratégiques du Groupe à l'horizon 2025. Ces politiques et chartes de durabilité constituent l'un des piliers de notre système de management intégré (SMI) pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE et faciliter le déploiement effectif des actions RSE au sein de toutes les entités et des sites opérationnels.



5.1.1.b. Pilotage RSE dans le pôle sucre

La direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA est chargée de piloter la définition et la mise en œuvre des actions RSE

définies par le COMEX du groupe SIFCA sur l'ensemble des filiales du Groupe afin de garantir leur cohérence, et d'en évaluer la performance.

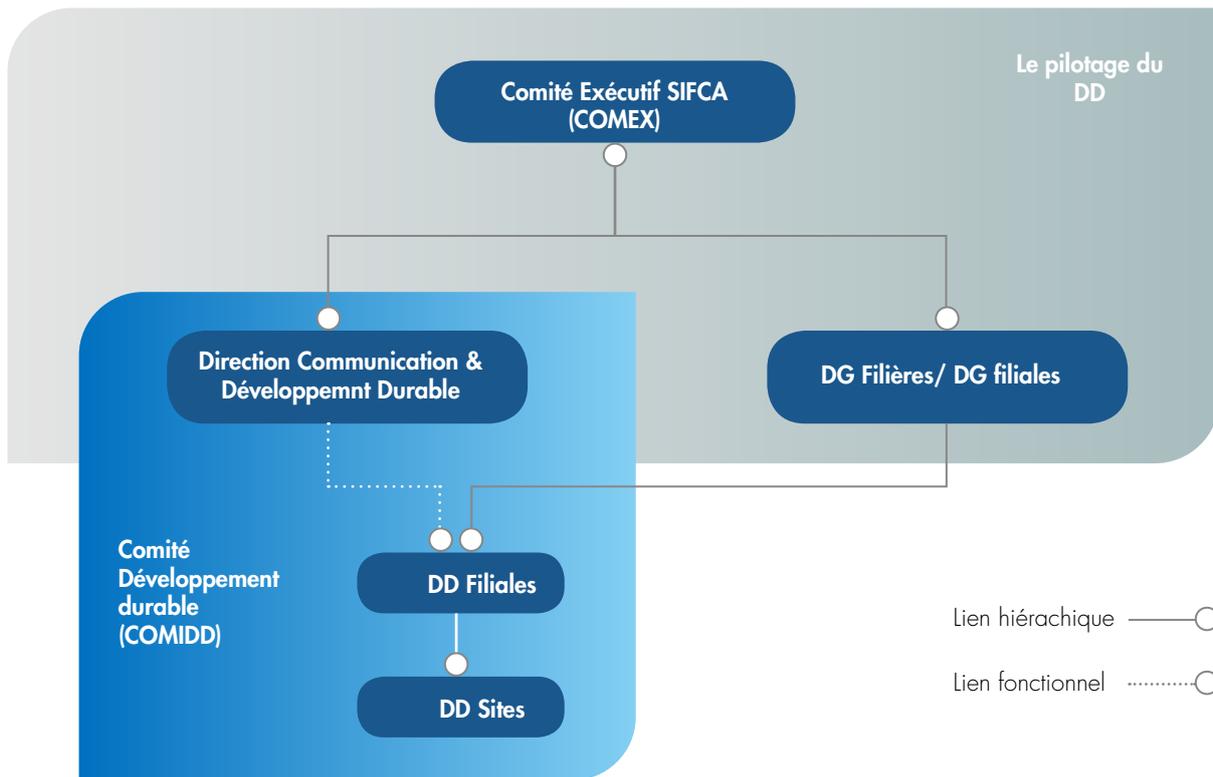
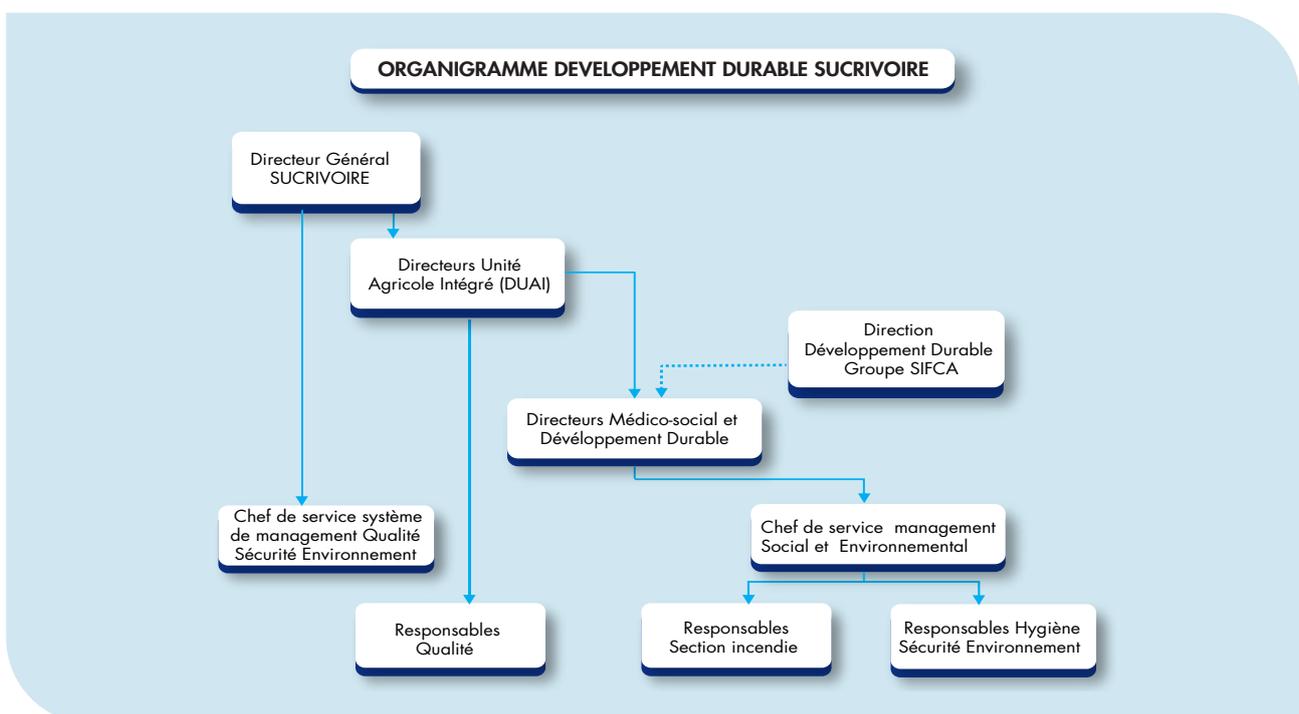


Schéma du comité de pilotage du développement durable Groupe

Sur chaque site de production du pôle sucre, un département Développement Durable est directement rattaché à la Direction de l'unité (UAI) et chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Ces départements ont pour mission d'œuvrer à la satisfaction des attentes des parties prenantes du pôle sucrier. Pour se faire, ils sont en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.



5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable

GRI 102-16

5.1.2.a. Valeurs, principes, règles de conduite

A travers l'adoption des Valeurs et du Code de Conduite du Groupe SIFCA, nous avons affirmé notre engagement fort en faveur de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Ce Code de Conduite s'appuie sur les valeurs fondamentales du Groupe, qui sont les suivantes :

- Responsabilité,
- Ethique,
- Qualité.

Le lancement officiel du Code de Conduite a été effectué par la Direction Générale du Groupe SIFCA, en septembre 2015, dans le cadre d'une cérémonie officielle réunissant les directions de toutes les sociétés du Groupe.

Le Code de Conduite prévoit la mise en place de Comités d'Ethique dans toutes les entités du Groupe SIFCA. Ces Comités d'éthique doivent être composés « d'employés jouissant d'une crédibilité et reconnus pour leur intégrité ». L'adhésion au code de conduite a donné lieu à sa lecture et signature par les employés des entités du Groupe.

5.1.2.b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

SUCRIVOIRE est soumis au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévu par ce code de conduite a été effectuée en 2020 sous la supervision de la direction générale Groupe. A ce jour le pôle sucre dispose d'un comité éthique.

Ce comité évalue le traitement des incidents éthiques, s'assure de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Il est composé du :

- Directeur Général ou son représentant qui en assure la Présidence,
- Représentant de l'Audit interne du Groupe
- Représentant des Ressources Humaines

- Représentant du Développement Durable
- Représentant du personnel, sélectionné en fonction de sa personnalité (reconnu comme porteur des valeurs du Groupe)
- Autre membre sélectionné en fonction de sa personnalité

5.1.2.c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption

Le programme de lutte anticorruption du Groupe repose sur notre code de bonne conduite ainsi que notre dispositif d'alerte et de détection des problèmes éthiques qui se fait à deux niveaux.

- **Obtenir des informations et détecter tout ce qui peut constituer une alerte :**

Il est important de faciliter tous les canaux de remontée d'informations. Certains canaux dépendent de la volonté de personnes internes ou externes d'informer sur des infractions, fraudes, ou comportements inappropriés. Cela suppose qu'elles connaissent clairement nos engagements et aussi nos données de contacts et qu'elles aient la garantie de confidentialité pour ne pas exposer la source de l'information.

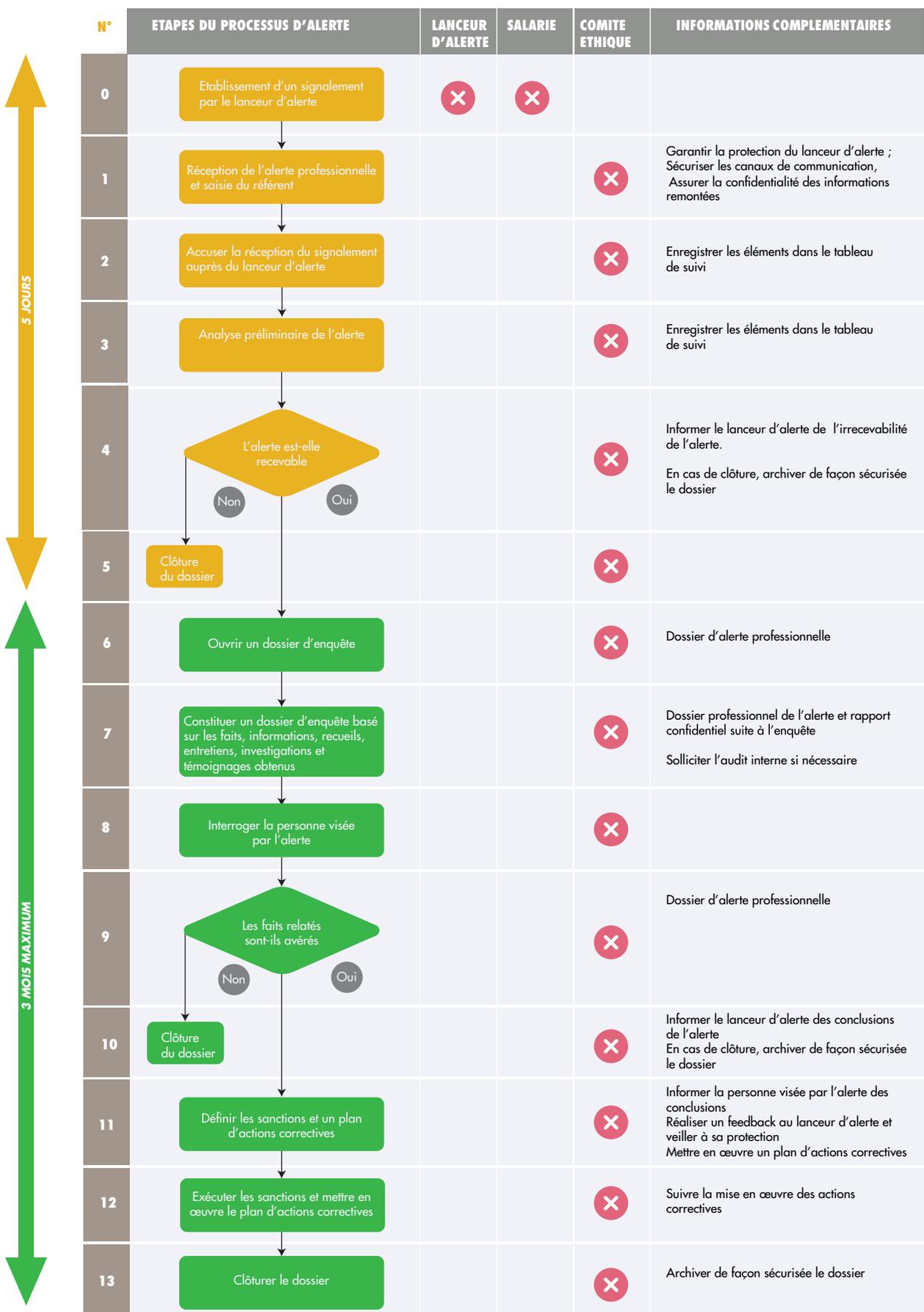
- **Traiter les alertes reçues :**

Les informations détectées doivent être vérifiées, analysées et traitées, de sorte que les personnes responsables soient sanctionnées et surtout à ce que les conditions qui ont amené à cette fraude ne se reproduisent plus.

5.1.2.d. Risque d'évasion fiscale

Les entités du Groupe SIFCA, dont SUCRIVOIRE, apportent une attention particulière au régime de fiscalité en vigueur dans leurs différents pays. A ce niveau, le pôle Sucre s'emploie à respecter rigoureusement la législation fiscale. Aussi nous sommes très attentifs et respectueux aux politiques de fixation du prix du marché, afin d'éviter la concurrence déloyale.

LOGIGRAMME DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES



5.2

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



La Politique des Ressources Humaines du Groupe SIFCA s’articule autour du leitmotiv « Mettre l’Humain au centre de notre politique d’expansion ».

En accord avec cet axe stratégique et la politique de durabilité du Groupe, il en ressort ces trois enjeux prioritaires :

- Égalité de traitement des travailleurs,
- Condition de travail,
- Cadre de vie des salariés.

Le pôle Sucre, conscient que l’engagement de ses collaborateurs est une condition essentielle de la performance durable de ses activités, veille à assurer un encadrement solide et une meilleure protection sociale à ses travailleurs conformément à ces enjeux. De ce fait, nous adhérons entièrement aux engagements du Groupe SIFCA en matière de stratégie RH, et nous respectons les principes

établis par les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT). Notamment les conventions sur le travail forcé, sur l’âge minimum au travail, sur l’abolition du travail des enfants, sur la discrimination en matière d’emploi et de profession, sur l’égalité de rémunération, sur le respect de la liberté syndicale et sur le droit d’organisation et de négociation.

Ces engagements sont formalisés dans notre politique RH, et le code de bonne conduite du Groupe SIFCA, notamment à l’article 3.7 qui stipule que tous les salariés doivent s’abstenir de toute forme de harcèlement et de discrimination sur le lieu de travail. Ce code de conduite est communiqué à tous les salariés et signé par ces derniers. De plus les articles 4 et 5 du code du travail, qui prône respectivement la lutte contre la discrimination et le Harcèlement sont également déployer et afficher sur l’ensemble de nos sites depuis juillet 2018.

GRI 401 ; GRI 405

5.2.1. Égalité de traitement des travailleurs

Dans la continuité de la crise de la covid - 19, et des actions mises en œuvre en 2020, SUCRIVOIRE a su préserver la fluidité de ses activités en faisant preuve d’agilité et d’adaptation. L’effectif permanent du pôle sucre a augmenté de 13

salariés par rapport à 2020. Cette augmentation a été observée au niveau des travailleurs permanents de SUCRIVOIRE de 147 salariés. Soit une augmentation de 4,08%.

GRI 401-1

Répartition de l’effectif

Filiales \ Désignation	Travailleurs permanents 2021	Travailleurs temporaires 2021	Travailleurs permanents 2020	Travailleurs temporaires 2020	Variation Permanent	Variation Temporaire
SUCRIVOIRE	672	7105	659	6958	1,97%	2,11%
TOTAL	672	7105	659	6958		4,08%

Les travailleurs temporaires sont des contractuels occasionnels sous-traités mis à la disposition de SUCRIVOIRE.

les travailleurs ayant un contrat de type CDI et CDD avec l’entreprise alors que les temporaires ont un contrat de type prestation de service et ne sont pas rémunérés directement par l’entreprise.

Dans le cadre de notre reporting, la définition de travailleurs permanents et temporaires résulte dans le fait que les travailleurs permanents sont

Cette définition est valable et appliquée à toutes les entités du Groupe SIFCA, dont SUCRIVOIRE.

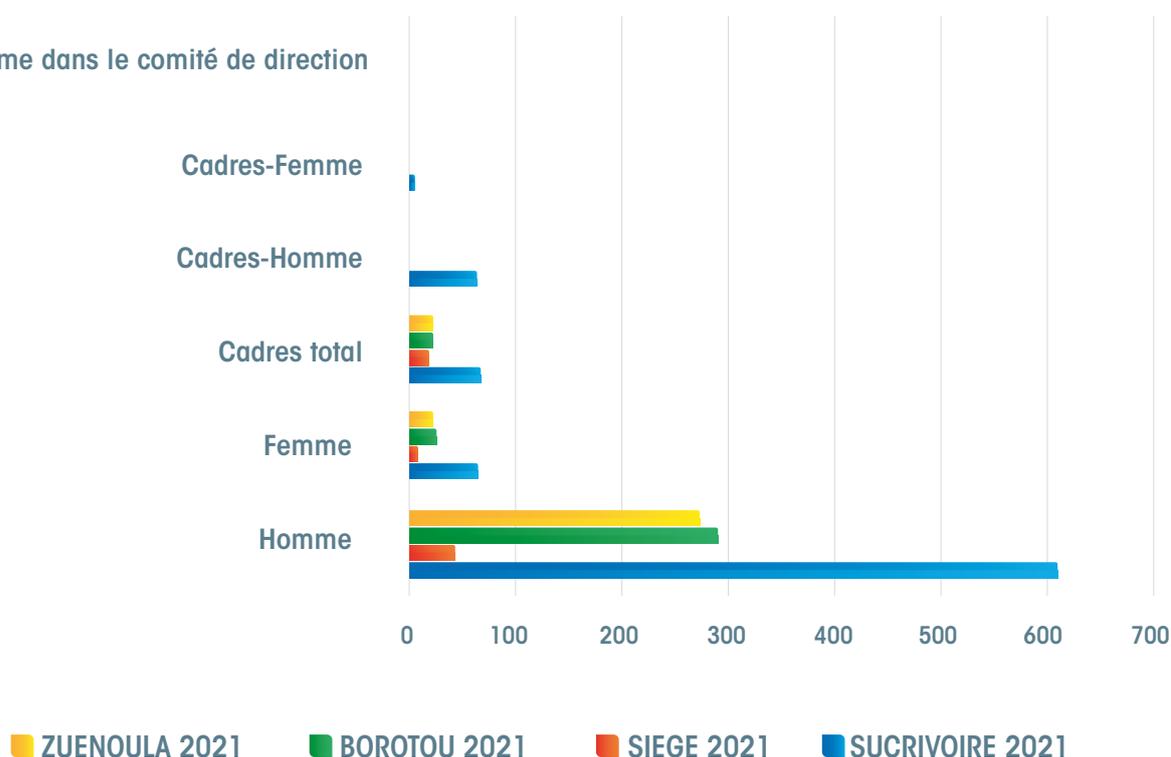
GRI 405-1

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	Sucrivoire 2021	Siege 2021	Borotou 2021	Zuenoula 2021	Sucrivoire 2020	Variations
Hommes	609	43	292	274	555	9,72%
Femmes	63	11	27	25	54	16,66
Cadres-Total	68	20	24	24	49	38,77
Cadres-Hommes	63				47	34,04%
Cadres-Femmes	05	03	02	00	05	100%
Femmes dans le Comité de direction	01	01			-	-

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Femme dans le comité de direction

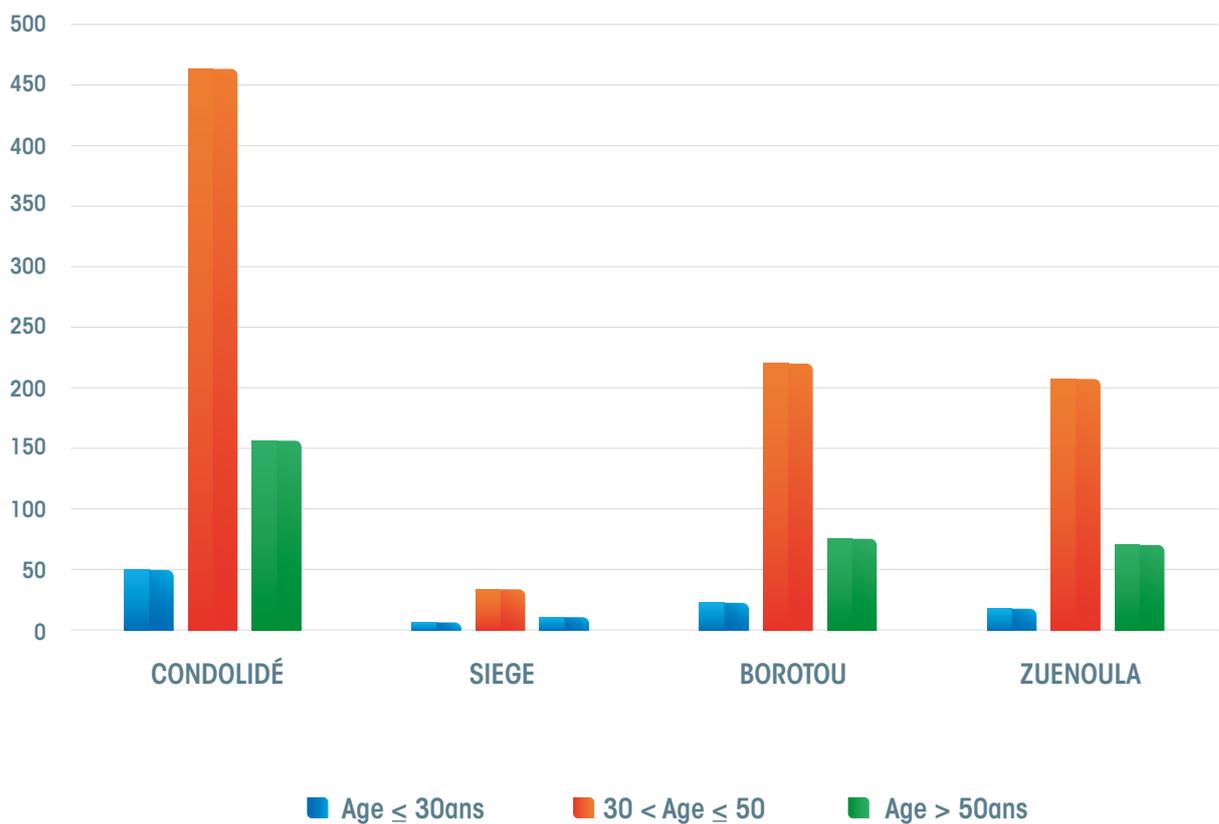


GRI 405-1

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	SUCRIVOIRE 2021	SIEGE 2021	Borotou 2021	Zuenoula 2020	Effectifs 2020	Variations (%)
Age ≤ 30 ans	51	08	23	20	07	628,57%
30 < Age ≤ 50	463	34	221	208	448	3,35%
Age > 50 ans	158	12	75	71	154	2,60%
Total	672	54	319	299	609	10,34%

Répartition de l'effectif par âge



GRI 401-1

Répartition des départs

Le contexte particulier de la crise sanitaire avait provoqué une augmentation des départs partout dans le monde. La reprise économique crée de nouvelles opportunités professionnelles d'où la diminution des départs.

Désignation	Sucrivoire 2021	Siege 2021	Borotou 2021	Zuenoula 2021	Sucrivoire 2020	Variations (%)
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	1	00	00	01	13	-92,3%
Nombre de démissions (CDI, CDD)	14	02	05	07	12	16,66%
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres, décès inclus)	50	03	24	21	91	-45,05%
Départs négociés/volontaires	02	00	02	00	09	-77,77%
Abandon de postes	00	00	00	00	00	00%
Fin de contrat CDD	02	00	02	00	09	-77,77%
Décès	05	00	03	02	03	66,66%
TOTAL DEPART	74	05	36	31	137	-45,98%

GRI 102-35 | GRI 102-36

Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

Le Groupe SIFCA est le 1er employeur en Côte d'Ivoire après l'Etat et l'une des plus importantes du contribuable. Il est donc de la responsabilité du Groupe d'offrir des conditions de travail sûres et attractives, qui permettent aux employés de produire des résultats exceptionnels, mais aussi de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ainsi, SUCRIVOIRE s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et offre à tous ses travailleurs une rémunération compétitive sur le marché, qui reflète les niveaux de responsabilité de chacun.

Nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Nous participons régulièrement à des études liées à l'évolution des rémunérations et des avantages au niveau national afin d'offrir

à l'ensemble du personnel une rémunération attractive et motivante.

En outre, nous cherchons à rendre les salaires attractifs en proposant plus que le salaire minimum, tout en garantissant les droits et la sécurité de nos travailleurs. De plus, des rémunérations variables liées à la performance individuelle et collective des travailleurs sont octroyées chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs.

Chaque collaborateur ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement pris en charge par l'employeur, des avantages liés à la retraite (retraite complémentaire) et d'une assurance décès. Les salariés vivants sur nos sites de production bénéficient d'un logement et d'un accès gratuit à l'eau potable et à l'électricité.

Nous envisageons rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier de l'agro-industrie, afin que ce secteur attire les jeunes de tout le pays et de la sous-région.

GRI 405-2

Répartition des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignations	SUCRIVOIRE 2021 FCFA
Rémunération Homme	924 517 327
Rémunération Femme	4 241 127 718
Rémunération Totale – OUVRIERS	936 950 486
Rémunération Totale – EMPLOYES	543 460 151
Rémunération Totale - AGENTS DE MAITRISE	1 423 536 003
Rémunération Totale – CADRES	2 568 805 602
Rémunération Totale	10 638 397 287

GRI 401-1

Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire. Les tableaux ci-après présentent les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Heures travaillées

Filiales	SUCRIVOIRE 2021	SIEGE 2021	BOROTOU 2021	ZUENOULA 2021	SUCRIVOIRE 2020	Variation (%)
Heures travaillées	14 664 192	145 120	8 860 736	5 658 336	13 653 056	7,4%

Horaires de contrat de Travail

ADMINISTRATION

Matin : (07h-12h)
Après-midi : (14h30-17h30)

Soit 08 heures de travail



USINE

Quart 1 : 07h-15h
Quart 2 : 15h-23h
Quart 3 : 23h-07 h



AGRICULTURE

Quart 1 : 07h-15h
Quart 2 : 15h-23h
Quart 3 : 23h-07 h
Travailleurs contractuels



Tous les travailleurs contractuels ont :

- Un contrat de travail,
- Un bulletin de paie
- Un numéro de sécurité sociale (CNPS)
- Une assurance maladie couvrant 70 % des soins médicaux

GRI 403-7

Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	Filiales	SUCRIVOIRE 2021	SUCRIVOIRE 2020	Variations (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme)		235	133	76,69%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme		165	113	46,01%
Jours d'absence non payés		138	56	146,42%
Total		400	246	62,6%

GRI 403

5.2.2. 5.2.2. Conditions de travail

5.2.2.a. Santé & Sécurité au Travail

Notre politique Santé et Sécurité au Travail (SST) est basée sur la réglementation en vigueur et la charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA. Elle couvre tous nos travailleurs y compris les occasionnels. Elle permet d'assurer les conditions de travail sûres et saines par l'amélioration de la sécurité en milieu de travail. Cette charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA révisée en 2021, souligne notre engagement à :

- Améliorer continuellement nos performances en matière de gestion d'hygiène et de sécurité au travail,
- Assurer à l'ensemble de nos salariés des équipements et outils de travail sécurisés
- Identifier, réduire et maîtriser les risques pour la santé et la sécurité des salariés

- Assurer à nos fournisseurs et sous-traitants des conditions de travail satisfaisantes.

Une attention particulière est donnée à la santé et à la sécurité au travail aussi bien en terme de prévention que de traitement, conformément aux lois et normes nationales et internationales.

Ainsi, de manière opérationnelle, les responsables Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site de SUCRIVOIRE mettent en œuvre des programmes pour identifier et évaluer les risques particuliers en matière de sécurité.

Ils sensibilisent régulièrement les salariés sur des thématiques de santé sécurité au travail bien définis en amont et s'assurent que chaque travailleur ait l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat pour la tâche à laquelle il est commis, ...

Infrastructures de santé

Désignations	SUCRIVOIRE 2021
Nombre de dispensaires	03
Infirmeries	03
Nombre de maternités	02
Pharmacie	02
Laboratoire	02
Nombre de Salles d'hospitalisation / Mise en observation	08
Nombre de Lits d'hospitalisation / Mise en observation	29
Table d'accouchement	04
Ambulance	04

Personnel de santé

Désignations	SUCRIVOIRE 2021
Nombre de médecins	02
Nombre d'infirmiers	09
Nombre de sage-femmes	05
Nombre d'assistants, et auxiliaires de santé	18

Fonctionnement du Comité Santé Sécurité au Travail (CSST)

Depuis l'arrivée de la COVID19, le Comité Santé et Sécurité au Travail n'a pas fonctionné convenablement. Cependant, deux (02) réunions ont pu se tenir au téléphone et par Teams.



Renforcement de capacité des agents de Santé

FORMATIONS DU PERSONNEL EN 2021

Dans le cadre du renforcement des compétences et de la formation continue, le personnel soignant du centre de la santé de la DMS-DD a pu bénéficier de formation en cours de la l'année 2021 sur site et hors site dans les thèmes définis dans le tableau suivant :

Zuénoula			
DATE	THÈME DE FORMATION	ORGANE FORMATEUR	BÉNÉFICIAIRES
Juillet 2021	Prise en charge de l'hémorragie du post partum immédiat et l'éclampsie	District sanitaire	Sage-femme KOUAKOU Catherine
Septembre 2021	Atelier de coordination gestionnaire de pharmacie et laboratoire sur la promptitude et la complétude des rapports mensuels et les différents examens demandés dans le bilan biologique des PVVIH et population vulnérable	ONG SEVCI	RESPONSABLE LABORATOIRE
Décembre 2021	Suivi des données du rapport SIG dans le DIHS2	Ministère de la santé et de la couverture maladie Universelle	IDE GBOCHO KOUASSI

Borotou			
DATE	THÈME DE FORMATION	ORGANE FORMATEUR	BÉNÉFICIAIRES
MARS 2021	EBOLA (formation et rôle de l'EIR en cas d'épidémie d'EBOLA)	Ministère de la santé	IDE BROU
AVRIL 2021	ACTIVITE COMMUNAUTAIRE (formation sur la prise en charge du paludisme par les ASC en communauté)	Ministère de la santé	IDE BROU Agents communautaires (7)
JUIN 2021	SONU B	Ministère de la santé	Deux sages-femmes (Joëlle et Akoua)
MARS 2021	Prise en charge du paludisme	Sucrivoire (infirmier SORO)	Les aides-soignantes du centre (15)
AOUT 2021	Renforcement des capacités des membres du CSST	CNPS	IDE SORO
OCTOBRE 2021	-Santé de la reproduction et planning familial	Ministère de la santé	Sage-femme (Joëlle)
DECEMBRE 2021	PCI (prévention contre de l'infection)	Ministère de la santé	Sage-femme (jacqueline)

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Région de Côte d'Ivoire
Union-COVID-19-2020

La Maladie à Coronavirus (COVID-19)

Dr Daouda COULIBALY
Médecin Epidémiologiste
Sous Directeur
Institut National d'Hygiène Publique (INHP)



Ces mesures permettent d'atténuer, et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos travailleurs, et de réduire le risque d'accidents de travail en particulier les accidents graves.

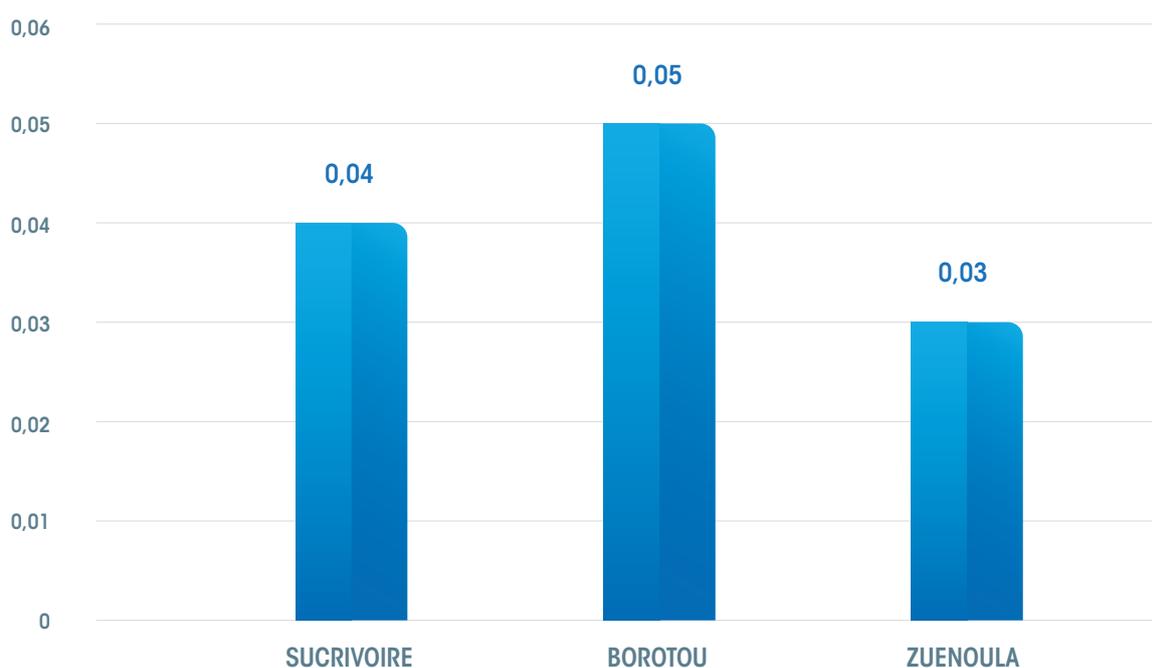
En cas d'accident grave ou accident mortel, des enquêtes sont effectuées. Les résultats des enquêtes font l'objet d'un plan d'action qui est partagé à toutes les parties intéressées internes du groupe.

GRI 403-2

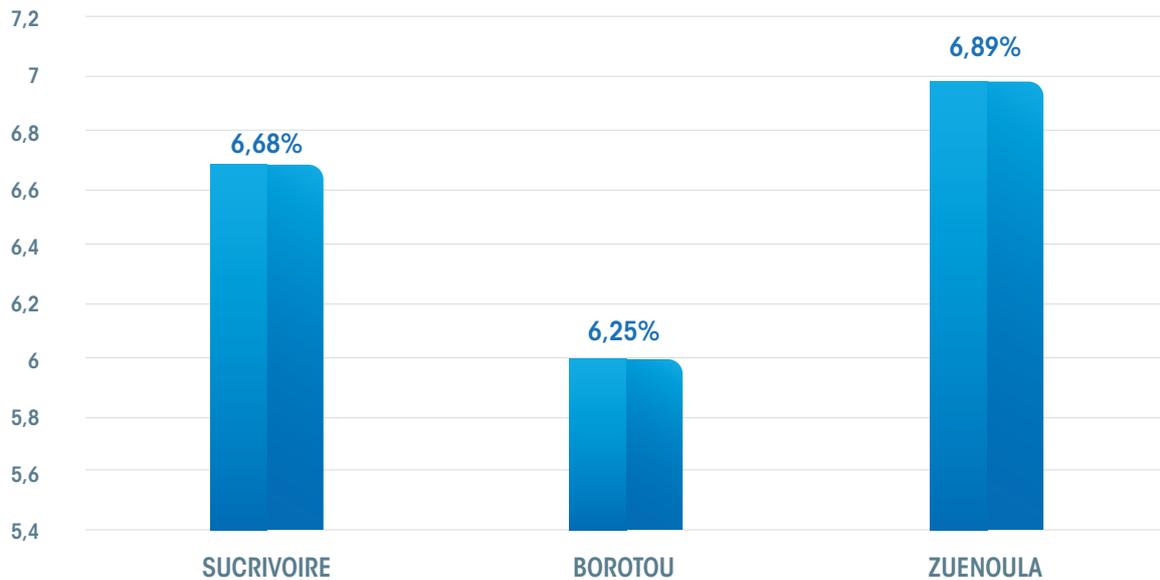
Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

SUCRIVOIRE	Sucrivoire	Siège	Borotou	Zuenoula	Sucrivoire	Variations
Désignation	2021	2021	2021	2021	2020	(%)
Nbre total d'accidents du travail avec arrêt de travail Supérieur à un jour de travail	98	01	56	41	117	-16,23%
Total de jours d'arrêt liés aux accidents	582	02	292	288	959	-39,31%
Heures totales travaillées	14 664 192	145 120	8 860 736	5 658 336	13 659 056	7,35%
Taux de fréquence des accidents (TF)	6,68	7,25	6,32	6,89	8,57	-22,05
Taux de gravité des accidents (TG)	0,040	0,051	0,033	0,014	0,07	-42,85%

Taux de gravite des accidents(TG)



Taux de Frequence(TF)



Durant l'année 2021, nous constatons un Taux Fréquence (TF) de 6,68% supérieur à la norme SIFCA de 2,50%. Cet écart est dû à la pénibilité de l'activité sucrière qui demeure manuelle.

Pour remédier à cette situation, SUCRIVOIRE a mis en œuvre en 2021 un projet dit « coupe sécurisée ». C'est un concept de prévention qui prend en compte les mesures suivantes :

- Identifier tous les éléments contributeurs à la survenue des accidents de travail;
- Cartographier les travailleurs à risque de la coupe de canne à sucre.
- Proposer les mesures prévention

Les résultats de ce projet qui prévoit une baisse du taux de Fréquence des Accidents de Travail (AT) seront présentés dans le rapport RSE 2022.

Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents de travail des travailleurs temporaires de SUCRIVOIRE.

Aussi, SUCRIVOIRE a enregistré un accident mortel sur son site de Zuenoula. Cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Le décès à la suite de l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sortis de l'entreprise. Toutefois, des mesures correctives assorties d'un plan d'action ont été prises selon les exigences réglementaires et normatives de ISO 45001 SMSST version 2018

GRI 403-3

Les maladies professionnelles

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de SUCRIVOIRE :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (Carburant, réactifs de laboratoire) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique) ;

- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;
- **Tableau N°42** : surdit  provoqu e par des bruits l sionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m caniques) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu es par le bois (scieurs) ;
- **Tableau N°44** : Affections p riarticulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes (culture, usine, services de sant ).

Les mesures de pr vention (sensibilisation, visites annuelles syst matiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et suivies p riodiquement par les services de sant  au travail (avec des m decins du travail sur l'ensemble des sites) et les charg s de

s curit  ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit  de SUCRIVOIRE.

GRI 403-4

5.2.2.b. Accords formalis s avec les syndicats en mati re de sant  et de s curit  au travail

La pr vention des risques d'atteinte   la sant  et   la s curit  des travailleurs rel ve essentiellement de l'ordre public l gal et r glementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons enti rement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation internationale du travail sur la sant  et la s curit  au travail ainsi qu'aux lois et r glements national du code du travail en mati re de SST.

Nous adh rons  galement aux dispositions pr vues par les conventions collectives

interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particuli res aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comit  Sant  S curit  au Travail
- La participation des repr sentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs   la sant  et   la s curit 
- Les inspections p riodiques
- Etc...

GRI 404

5.2.2.c. Formation et  ducation

Dans un environnement concurrentiel tel que le n tre, ce sont les comp tences des travailleurs qui font la richesse et l'avenir de l'entreprise. Disposer d' quipes comp tentes est donc indispensable au d veloppement de nos activit s. La proc dure de gestion des formations  labor e par le Groupe SIFCA depuis 2019, permet d'anticiper l' volution des m tiers et les comp tences dont le Groupe a besoin et d'optimiser le pilotage des parcours professionnels. En 2021, plus de 25 % de nos travailleurs ont ainsi b n fici  d'au moins une formation. En moyenne, chaque collaborateur a re u environ 4 heures de formation.

Chaque ann e, nous consacrons une part importante du budget pour former les travailleurs afin de favoriser leur  volution professionnelle. Les besoins de formation couvrent plusieurs domaines tels que les formations m tiers pour le d veloppement des comp tences directement centr es sur le m tier, les formations sur le management RSE pour l'application et le respect des normes li es au d veloppement durable d fini par l'entreprise, et les formations de langues (anglais essentiellement).

SUCRIVOIRE adapte ses besoins en formation

en tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, du marché externe et des lois et règlements en vigueur.

SUCRIVOIRE, à l'instar de toutes les entreprises,

doit effectuer, tous les (2) deux ans, un entretien professionnel avec chaque salarié pour évoquer les perspectives d'évolution professionnelle et les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'employabilité des travailleurs.



Ci-dessous les formations dispensées aux salariés durant l'année 2021.

GRI 404-1

Nombre d'heures de formation

Désignations	SUCRIVOIRE 2021	SIEGE 2021	BOROTOU 2021	ZUENOULA 2021	SUCRIVOIRE 2020	Variation (%)
Nombre total heures de formation	24 106	157	12 836	11 113	21717	11%
Nombre de salariés formés	968	07	525	436	350	176,57%
Nombre de salariés femmes formées	13	01	09	03	11	18,18%
Nombre de salariés hommes formés	955	06	516	433		
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	296	16	232	48	478	-38,07%
Effectif pôle Sucrier	672	54	319	299	659	1,97%
Moyenne d'heures de formation pour /par les salariés	35,9	03	40	37	32,95	8,95%

Tableau des formations importantes 2021

Intitulé formation	Techn/non Techn	Spécifique	ABJ				
			Date précise (Abj)	Mois de réalisation (Abj)	Nbr de grpe (Abj)	Nbr de jrs /grpe (Abj)	Nbr d'h / grpe (Abj)
Assistanat social	Non Technique	RH	Du 17 au 18 juin 2021	Juin	1	2	16
Formation IAS/IFRS	Non Technique	Compta	Du 24 au 25 juin	Juin	1	2	16
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25

			BTOU				
Intitulé formation	Techn/non Techn	Spécifique	Date précise (Btou)	Mois de réalisation (Btou)	Nbr de grpe (Btou)	Nbr de jrs / grpe (Btou)	Nbr d'h / grpe (Btou)
Conduite et Entretien des Engins de Récolte	Non Technique	Conduite	Du 13/10/2021 au 26/10/21	Octobre	3	4	32
Conduite et Entretien des Engins de Récolte	Non Technique	Conduite	Du 13/10/2021 au 26/10/21	Octobre	3	4	32
Conduite et Entretien des Engins de Récolte	Non Technique	Conduite	Du 13/10/2021 au 26/10/21	Octobre	3	4	32
Conduite et Entretien des Engins de Récolte	Non Technique	Conduite	Du 13/10/2021 au 26/10/21	Octobre	3	4	32
Equipiers de Seconde Intervention	Non Technique	Sécurité	Du 31 mai au 1er juin à Btou	Juin	1	2	16
Equipiers de Seconde Intervention	Non Technique	Sécurité	Du 31 mai au 1er juin à Btou	Juin	1	2	16
Relevés malherbologiques en essais agronomiques	Technique	Agronomie	Du 07 au 09 juin	Juin	1	3	24
SST & BNS	Non Technique	Secourisme	Du 02 au 03 juin	Juin	1	2	16
Exploitation, gestion et maintenance des ouvrages et réseaux hydrauliques	Technique	Hydraulique	Du 22 au 25 mars	Mars	1	4	32

			ZUENOULA				
Intitulé formation	Techn/non Techn	spécifique	Date précise (Zla)	Mois de réalisation (Zla)	Nbr de grpe (Zla)	Nbr de jrs / grpe (Zla)	Nbr d'h / grpe (Zla)
Exploitation des variateurs et démarreurs Schneider (Altistar et Altivar 61 plus)	Technique		Du 07 au 11 juin 2021 Zla	Juin	1	5	40
Formation Manager leader: Management niveau 2	Non Technique	Management	Du 26 au 28 mai	Mai	1	3	25
Programmation des automates Siemens S7 300 et S7 1200	Technique	Electricité	Du 03 au 07 mai	Mai	1	5	40

En plus des formations prévues par la Direction des Ressources Humaines, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite tenant compte des orientations

stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement de compétence des travailleurs.

GRI 407

5.2.2.d. Liberté syndicale et négociation collective

SUCRIVOIRE respecte les principes et droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi.

Ainsi nous avons poursuivi un planning de dialogue social avec les représentants des travailleurs au cours de l'année 2021. Pour nous il est essentiel de développer et d'entretenir un dialogue social de qualité avec nos parties prenantes internes, élément indispensable pour la stabilité et de l'évolution de la performance sociale du pôle sucrier.

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement

de l'ordre public légal et réglementaire dominé par l'obligation de sécurité.

L'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans une démarche plus ouverte, notamment dans le cadre d'accords conclus tant au niveau national et interprofessionnels (ANI) avec la définition notamment d'un cadre conventionnel en matière d'amélioration des conditions de travail (1975), de stress (2008) ou encore de lutte contre le harcèlement et la violence au travail (2010).

Les branches professionnelles imposent également diverses obligations particulières aux entreprises (cf. temps de travail ; repos ; congés ; formation ; sécurité ; etc.).



5.3

COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE

Les communautés rurales constituent un intérêt stratégique pour le groupe SIFCA. Lors de notre récente étude de matérialité, il est ressorti que le groupe SIFCA à travers ses filiales entretient de très bonne relation avec ses communautés et qu'il fallait encore plus les accompagner dans des projets d'autonomisation et d'innovation sociétale.

Au niveau de SUCRIVOIRE, c'est la Direction

Médico-sociale et Développement Durable de chaque site qui est chargée de la gestion des relations avec la communauté. Elle maintient un dialogue actif avec les communautés pour développer des projets à travers un cadre d'échange bien défini qui est le cadre permanent de dialogue (CPD). A cet effet, 02 CPD ont pu se tenir au cours de l'année 2021 sur les deux sites de SUCRIVOIRE selon les comptes rendus.

GRI 203-1

Résultat des Investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

Répartition des projets communautaires de SUCRIVOIRE de 2016 à 2021

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la sélection, la validation et la réalisation d'un ensemble de projets de 2016 à 2021. Ainsi, les communautés parties

prenantes de SUCRIVOIRE ont bénéficié de projets convenus. L'investissement du Groupe dans différents axes (éducation, santé, sport, environnement) est effectif sur les différentes Unités Agricoles Intégrées (UAI) afin de permettre aux employés, leur famille et les

Désignations	Nombre de projets Communautaires (2016-2021)
Réhabilitation école	01
Construction de salles de classes	06
Construction cantine	01
Construction de logements enseignant	03
Construction / réhabilitation de centres de santé	02
Construction de logement agent de santé (Médecin, infirmier, sage-femme)	02
Réalisation de forages et pompes hydraulique/ adduction d'eau	07
Installation d'Electrification solaire	02
Construction d'un collège à Zuenoula	01
TOTAL	25



SUCRIVOIRE contribue également à la formation agro-pastorale et à l'autonomisation des jeunes issus des communautés vivantes autour de ses sites à travers un partenariat signé entre le groupe SIFCA et l'Institut National de Formation Professionnel Agricole (INFPA).

Désignations	Borotou	Zuenoula	Communautés (Borotou)	Communautés (Zuenoula)	Total	Montant Total (Fcfa)
Promotion 2016	05	05	05	05	20	12 466 668
Promotion 2017	04	05	04	05	18	5 260 000
Promotion 2019	01	01	01	01	04	1 380 428
Promotion 2021	01	01	01	01	04	1 320 240
TOTAL	11	11	11	11	44	20 427 336

Pour cette année 2021, ce sont 02 jeunes sans emploi issus des communautés des sites de Zuenoula et Borotou qui ont bénéficié de cette formation qualifiante en agro-pastorale, pour un coût global de 1 320 240 FCFA. Depuis la création de ce projet en 2016, SUCRIVOIRE a formé au total 44 jeunes, tous issus de nos communautés pour un coût global avoisinant les 20 427 336 de FCFA.



Remise des kits d'appuis et d'attestations de fin de formation en agro-pastorale aux auditeurs

5.3.1. Achat matières premières et fournisseurs

5.3.1.a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

Dans le cadre de la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, SUCRIVOIRE a déployé la « Charte des Achats Ethiques » du groupe SIFCA qui contient les 7 engagements :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat ;
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;
- Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

5.3.1.b. Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matière première

SUCRIVOIRE a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs villageois ou coopératives. Environ 15% des matières premières transformées proviennent des plantations de cannes villageoises. Ainsi nous accompagnons planteurs villageois à travers :

- Assistance technique
- Formation aux bonnes pratiques culturales,
- Autres services (préparations des sols, boutures de cannes, fertilisants, etc)

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés sur nos politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des travailleurs.

Prise en compte des responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

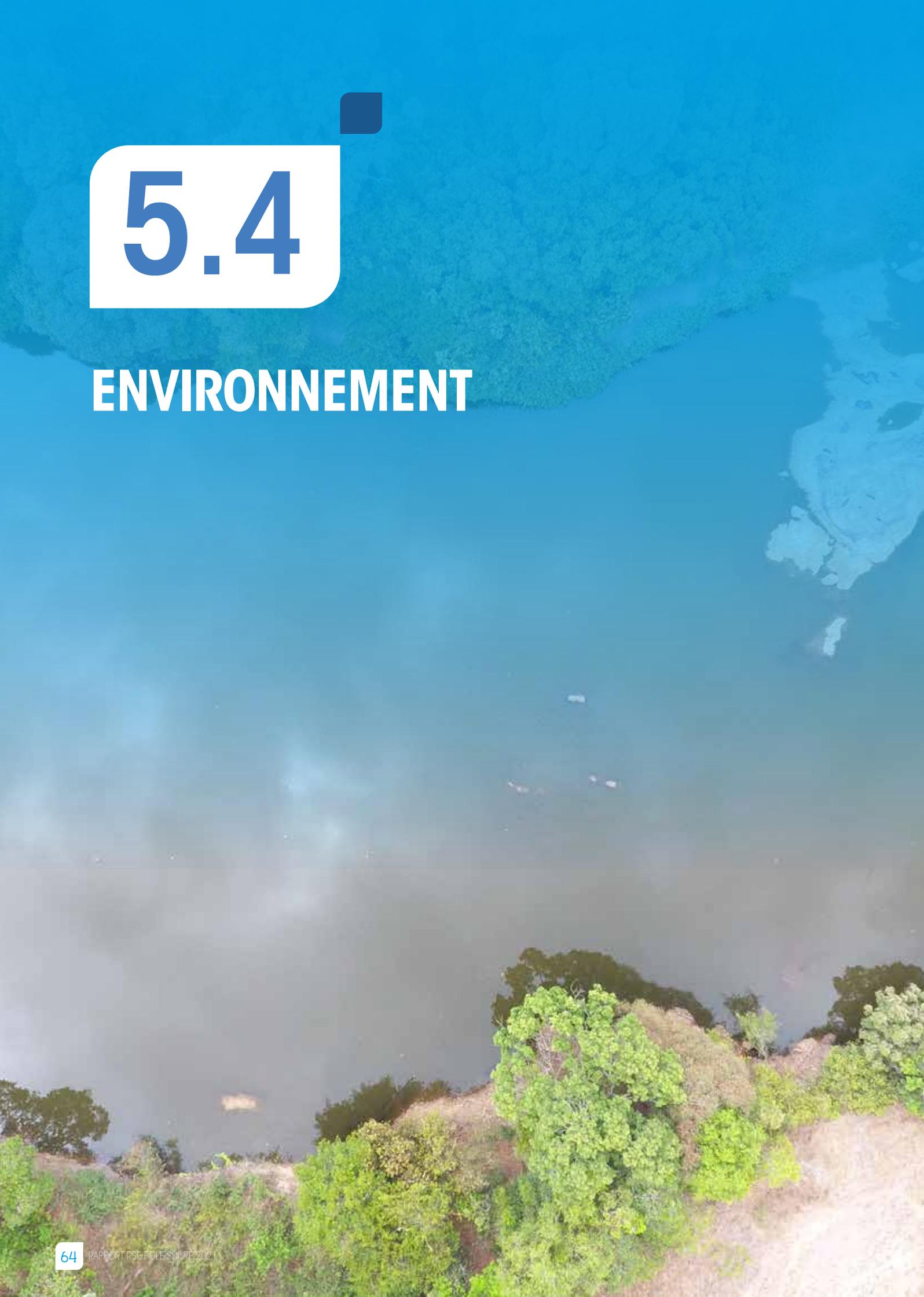
SUCRIVOIRE, à travers ses Unités Agricoles Intégrées (UAI) organise des rencontres périodiques avec les planteurs privés pour des séances de formations et d'échanges sur les bonnes pratiques agricoles. Aussi, des techniciens agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour un meilleur rendement de leurs plantations.

SUCRIVOIRE : Données planteurs villageois 2021

Désignation	SUCRIVOIRE 2021	BOROTOU 2021	ZUENOULA 2021
Nombre de planteurs	1 056	855	201
Superficie encadrés (Ha)	2 445	2285	160
Production en (T)	523 165	46787	476 378
Tonnage de produits transformés et expédiés	56 116	52012	4104





An aerial photograph of a wide river flowing through a lush green forest. The water is a deep blue-grey color, and the surrounding land is covered in dense green trees and vegetation. The image is used as a background for the report section.

5.4

ENVIRONNEMENT

Les activités de SUCRIVOIRE sur les sites de production, ont un impact sur l'environnement qui doit être géré et minimisé pour garantir un juste équilibre entre la préservation de l'environnement et la production de produits en termes de qualité et de durabilité.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de

durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à la protection de l'environnement spécifiques à nos enjeux :

- Gestion et traitement de l'eau
- Changement climatique et déforestation
- Gestion des déchets

5.4.1. Gestion et traitement de l'eau

Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée. La comptabilisation de la consommation le dysfonctionnement de ces équipements peut perturber le relevé réel des consommations d'eau entraînant parfois des estimations des volumes consommés.

Le groupe SIFCA s'est donné comme objectif d'atteindre 100% d'indice de potabilité sur l'ensemble de ses sites à l'horizon 2023. A cet effet, sur les deux sites de SUCRIVOIRE, la qualité de l'eau de consommation (eau de forage) est régulièrement soumise à des analyses de potabilité suivant les paramètres de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et la réglementation en vigueur. Les échantillons sont analysés dans des laboratoires externes agréés. En cas de non-conformité des mesures correctives sont immédiatement prises. SUCRIVOIRE vise à réduire son ratio de quantité d'eau consommée par tonne de canne traitée à 10m³ d'ici 2023. Et pour ce faire un plan d'amélioration de la gestion de l'eau a été mise en œuvre et est en cours de déploiement.

GRI 303-1

Prélèvement d'eau par source (m3)

Désignation	Sucrivoire 2021	Zuenoula 2021	Borotou 2021	Sucrivoire 2020	Variations (%)
Eau de forage (m ³)	358 299		358 299	331 810	7,98%
Eau de surface (m3)	54 511 611	32 247 862	22 263 749	35 943 921	51,65%
TOTAL (m3)	54 869 910	32 247 862	22 622 048	36 275 731	51,25%

5.4.1.a. Traitement de l'eau

Le groupe s'est engagé à respecter les normes de qualité de rejets des effluents sur l'ensemble de ses sites à l'horizon 2025. C'est dans ce cadre que SUCRIVOIRE a entrepris de grands travaux de construction de station de traitements des eaux après le process sur ces deux sites de Borotou et Zuenoula. Les analyses réglementaires d'effluents sont effectuées à la demande de SUCRIVOIRE chaque six mois (06) par un laboratoire externe agréé après le contrôle interne, suivi d'un contrôle inopiné du CIAPOL sur les deux (02) sites de SUCRIVOIRE.

Toutefois, les résultats observés chez SUCRIVOIRE sont très satisfaisants. Les effluents industriels issus de nos usines sont traités à travers la Station de Traitement des Eaux de Production installée dans les usines. Les eaux de rejets servent à l'irrigation des parcelles de cannes à Zuénoula et les parcelles rizicoles à Borotou.

En effet, SUCRIVOIRE dans le souci de mieux gérer ses effluents, s'est engagé dans la mise en œuvre du projet pilote « CANNE ASSISTEE » qui consiste à irriguer avec les effluents traités les plantations de canne et les cultures maraichères à SUCRIVOIRE.

Cette bonne pratique constitue un véritable avantage pour le pôle sucre du Groupe SIFCA.

C'est environ plus de 15000 m³ d'effluent par mois qui servent à irriguer plus 1200 ha de parcelles de cannes pluviales pendant la saison sèche de plus en plus long. La mise en œuvre de ce projet a permis de réduire notre impact sur l'environnement en terme de quantité d'eau prélevée dans le fleuve Bandama.

Désignation	SUCRIVOIRE 2021	SUCRIVOIRE 2020	Variations (%)
5,5 < pH < 8,5	6,12	6,64	-7,83%
MES =< 50 mg/l	160,17	102,29	56,58%
DCO =< 300mg/l	695,98	1044,40	-33,36%
DBO5 =< 100mg/l			

En 2021, la matière en suspension (MES) de SUCRIVOIRE était de 160,17mg/l ce qui n'est pas conforme au seuil règlementaire (MES ≥ 50mg/L. Cette situation s'explique par la grandeur des mailles du filtre rotatif (machine permettant de séparer un mélange solide-liquide) qui est de 1 mm.

Pour baisser le seuil des MES, SUCRIVOIRE envisage réduire les mailles de ses filtres rotatifs à 0,5mm. En ce qui concerne la non-conformité du seuil de la DCO (695,98mg/L) SUCRIVOIRE prévoit un bassin de décantation et un bassin de lagunage supplémentaire pour ressourdre ce problème. Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, et aux dispositions contenues dans les prescriptions techniques de nos arrêtés d'exploiter, les paramètres (MES et DCO) mesurés sont non conformes au titre des analyses 2021 pour SUCRIVOIRE.

5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités, minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ses risques. Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement d'une part et sur la santé humaine d'autre part, le groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

5.4.1.b. Lutte contre le changement climatique

Le pôle sucre s'est donné comme objectif de réduire de plus de 20% sa consommation d'énergie sur l'ensemble de ses activités d'ici 2023. Ainsi nous avons mis en œuvre des actions significatives nous permettant de réduire notre consommation d'énergie telle que la maintenance préventive des équipements et des installations électriques. Cela garantit une meilleure fonctionnalité et des consommations minimales en énergie des machines.

Nos usines sont déjà totalement autosuffisantes sur le plan énergétique car elles sont alimentées en énergie produite par des chaudières alimentées elles-mêmes par de la biomasse végétale (bagasse, coques, d'anacarde), optimisant ainsi la consommation des hydrocarbures pour la production de l'électricité et la sollicitation du réseau national d'énergie électrique.

GRI 303-1

Consommation hydrocarbure & gaz naturel (m3)

Désignation	2021	2020	TOTAL
Essence des véhicules	3219	3485,94	6704, 94
Diesel des véhicules	91593,98	129176,82	220770,8
Diesel pour les générateurs et motopompes	21734,32	7701,29	29435,61
Essence pour les générateurs et motopompes	47087,29	5659,09	52746,38
Gaz naturel - Butane, oxygène et acétylène -	3708,19	5440,80	9148,99
Total consommation Energie Directes(GJ)	167 342,78	151 463,94	318 806,72
Electricité achetée au réseau National (KWh)	32 718 510	31 726 375	64 444 885

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (Teqco2)

Désignation	Filiales	SUCRIVOIRE 2021	SUCRIVOIRE 2020	Variations (%)
Essence pour véhicules		284,274	307,808	-7,64%
Diesel pour véhicules		8 390	11 832,596	-29,09%
Diesel pour les générateurs et sècheurs		1 990,864	705,438	182,21%
Essence générateurs		4 157,807	499,697	732,06%
Gaz butane		278,114	408 060	-99,93%
Emissions Totales Directes		15 101, 059	421 405,539	-96,41%
Emissions Totales Indirectes		14 559, 736	14 118, 236	3,12%
TOTAL EMISSIONS		29 660,795	435 523,775	-93,18%



Pollutions atmosphériques

SUCRIVOIRE en tant que société responsable et soucieuse de l'environnement a pris l'engagement depuis de nombreuses années de réduire ses émissions de gaz atmosphériques. Ainsi un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences privées de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

Produits chimiques

SUCRIVOIRE applique des techniques agricoles permettant de réduire son impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'application des produits chimiques dans ses plantations de canne à sucre. Par ailleurs, l'utilisation d'engrais enrobé sur l'année de planting permet de réduire par quatre la quantité d'apport d'engrais NPK et de maintenir la croissance des cannes en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais.

Au-delà de nos plantations industrielles, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables à travers l'assistance technique que nous apportons aux planteurs villageois. Chaque année, un diagnostic foliaire est réalisé, afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plantation. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante a besoin. Une analyse des sols est également réalisée afin le niveau de saturation du sol et son niveau de dégradation du sol. Cela permet de déterminer les apports nécessaires au sol pour sa restauration.

Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	ZUENOULA	BOROTOU	2021
Fertilisants, engrais et amendements du sol	3 544	8 086 921	8 090 465
Pesticides et produits phytosanitaires		2 445 526	2 445 526
Produits de nettoyage et de désinfection			
Autres produits chimiques consommés			

Pour ce qui concerne l'année de reporting, les consommations de produits de nettoyage, de désinfection et les autres produits chimiques consommés n'ont pas pu être communiqués.

5.4.1.c. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles préservant ainsi les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouve. Pour relever ce défi nous nous appuyons sur l'engagement Zéro Deforestation du Groupe SIFCA.

Engagement Zéro déforestation

Depuis 2016, le groupe SIFCA est engagé dans une politique « zéro déforestation ». Nous soutenons et mettons en œuvre les engagements et initiatives de zéro déforestation définis au niveau du Groupe. Nous avons identifié et sauvegardé les zones à haut stock de carbone (HCS) et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sur l'ensemble de nos sites d'exploitation et ceux de nos planteurs privés, dans l'optique d'entraîner un impact positif sur les émissions de GES dues à nos activités et réduire notre impact négatif sur la biodiversité.

Ces zones sont protégées et surveillées par notre section sûreté qui y effectue des patrouilles hebdomadaires. Parallèlement nous avons mis en œuvre un plan d'action de lutte contre le braconnage et d'abattage d'essences forestières ainsi que la préservation de nos zones tampons conformément à notre charte environnementale.

De plus pour une gestion efficace nos zones HVC et HCS, nous avons défini et mis en œuvre un plan de gestion visant à maintenir, améliorer, et protéger les zones identifiées.

Dans le cas extrême, des activités de restauration pour améliorer les valeurs de conservation sont identifiées. Un projet de surveillance satellitaire du Groupe SIFCA permet de surveiller l'évolution de la déforestation autour de nos sites et de s'assurer d'une chaîne d'approvisionnement.



Zéro brûlage

Le brûlage à des fins de défrichage et de préparation des sols engendre un risque inacceptable de propagation des feux de brousse, crée de la pollution atmosphérique, contribuant ainsi aux émissions de gaz à effet de serre, et qui appauvrissent les sols.

Nous réaffirmons notre engagement au zéro brûlage à travers la charte environnementale du Groupe SIFCA, et condamnons cette pratique sur toute l'étendue de nos sites d'opérations et celles de nos fournisseurs de matières premières.

Tous nos travailleurs, nos fournisseurs de matières premières et membres des communautés locales sont informés et sensibilisés sur les dispositions prises à cet effet.

Nous ne pratiquons aucun brûlage lors des renouvellements ou extensions de nos plantations, et œuvrons à la prise de conscience des planteurs indépendants sur l'importance de lutter contre le brûlage dans les activités agricoles.

Superficie d'aires protégées

Borotou						
Essences	Superficies (Ha)	Essences	Pépinières	Superficies à Reboiser (Ha) 2020	Aires Protégés	Superficies (Ha)
TECK	472	TECK	22220	20	3	150
ACACIA MANGIUM	22,91	GMELINA	22000	20		
CASSIA SIAMEA	6,38					
EUCALYPTUS	8,26					
TOTAL	509,55		44220	40	3	150
Zuenoula						
TECK	380,55	TECK	100000	100	7	120,54
ACACIA MANGIUM	26,49	GMELINA	50000			
CASSIA SIAMEA	12,57					
EUCALYPTUS	31,79					
FRAKE	27,7					
TECK/ FRAKE	44,48					
BETE	10					
TIAMA	3,5					
FRAMIRE	18					
TOTAL	555,08		150000	100	7	120,54

5.4.3. Gestion des déchets

Le pôle sucre travaille à valoriser au maximum ses déchets, en particulier les déchets plastiques. Une unité de transformation des déchets plastiques en pavés a été installée sur nos sites de production. Nous collaborons avec des partenaires qualifiés, et nous nous assurons que tous les déchets dangereux ou non, sont traités, en privilégiant le recyclage ou détruisant si la réglementation l'autorise.

Les déchets organiques issus de la canne sont réutilisés (la mélasse) comme engrais bio et dans nos chaudières (bagasse et coques) comme combustibles. Nous produisons aujourd'hui 2000T de compost par site et par an. Les ordures biodégradables issues du tri des déchets dans les ménages constituent la base de la matière première dans la fabrication du compost.

GRI-306-2

Production des déchets 2020 (t)

Désignation	ZUENOULA	BOROTOU	SUCRIVOIRE 2021
Déchets non dangereux générés	34 465 080	11 662 500	46 127 580
Déchets dangereux générés	68 840 680	-	68 840 680
Déchets non dangereux valorisés	34 408 340	-	34 432 340
Déchets dangereux valorisés	2 400	-	24 000



CRITERES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ZERO DEFORESTATION

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 à < 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • > 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.
Lacs, Etangs et Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m. • Pente de la berge > 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.
Pentes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de déboisement au-delà de 45° de pente, • Pour les pentes < 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.
Zones humides RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des superficies
Zones de tourbières	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés

DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTEES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

- (1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
- (2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).

c) Réaliser systématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

ENGAGEMENT ZERO DEFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) telles que définies par le réseau des ressources HVC («HVC Resource Network») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.



B. VIGNES
Directeur Général
Juillet 2016

8

METHODOLOGIE DE REPORTING





6.1. 1.PÉRIMÈTRE

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités au sein du pôle sucrier. En effet, le pôle sucrier compte deux sites notamment :

- Zuenoula situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire
- Borotou-Koro situé au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.
- Siège est situé à Borotou-Koro

Les différentes données de ces deux sites sont consolidées en intégration globale, conformément au périmètre financier. Le Reporting social et environnemental couvre depuis 2019, la totalité des activités de ce périmètre. Concernant le site du siège de SUCRIVOIRE à Abidjan, s'agissant d'un site administratif, seules les données relatives à la consommation d'électricité et aux consommations de carburant des véhicules de service et de liaison et des Ressources Humaines ont été prises en compte dans le reporting environnemental.

Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnisables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple. En revanche, il existe bien des maladies à caractère professionnel (dermatoses, troubles musculo-squelettiques...) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnisables sur lesquelles le Groupe SIFCA, à travers ses filiales tient à mener des plans d'actions. Mais dans le premier temps le Groupe entend d'abord atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme.

6.2. CHOIX DES INDICATEURS

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif porte sur quatre catégories d'informations :

- Les conséquences sociales (sociales / sociétales) ;
- Les conséquences environnementales ;
- Le respect des droits de l'Homme (uniquement pour les entités cotées et assimilées) ;
- La lutte contre la corruption (uniquement pour les entités cotées et assimilées).

6.3. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Effectifs permanents :

- Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs présents en fin de période de reporting.
- Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

Embauches et départs : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SUCRIVOIRE.

Licenciements : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

Les déchets des zones d'habitations (logements construits par SUCRIVOIRE pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

La consommation d'électricité n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

Emissions GES : Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>

6.4. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de chaque site grâce aux coordinateurs qui les remontent à la holding SIFCA, incluant des contrôles. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Première phase : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau des sites sont ensuite mises à la disposition de la direction développement durable de la Holding SIFCA.

Deuxième phase : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence suivie d'un audit par un cabinet Externe.

6.5. 5 CYCLE DE REPORTING

Le reporting se réalise chaque année de janvier au 31 décembre. Ce rapport est le premier du genre pour SUCRIVOIRE.



7

AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT







Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

SIFCA, S.A.

Rapport de vérification modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle sucre

VERSION PROVISOIRE de notre attestation d'assurance modérée. Les conclusions sont présentées ci-dessous et sont valables sous réserve que les informations publiées correspondent aux informations auditées

Exercice clos le 31 décembre 2021

SIFCA

Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Rapport de vérification modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle sucre

VERSION PROVISoire de notre attestation d'assurance modérée. Les conclusions sont présentées ci-dessous et sont valables sous réserve que les informations publiées correspondent aux informations auditées

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAP CONS. 010-07-2022/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatives au pôle Sucre, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans ce rapport, concernent uniquement ces informations et non le rapport pris dans son ensemble.

1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

- l'indicateur "heures travaillées" présente une incertitude inhérente due à la nature des informations communiquées et à l'absence d'une définition claire donnée par le Groupe. En effet, la qualification des heures travaillées peut varier selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre.

3. Préparation de la déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables. Cette différence de méthodologie affecte souvent la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible sur demande au siège de SIFCA.

4. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une déclaration de présentation des politiques de développement durable menées ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné lors du cadrage des diligences, ici le référentiel de base GRI.

5. Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné lors du cadrage des diligences, ici le référentiel de base GRI.

5. Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

6. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de l'espace OHADA relatives à cette intervention.

7. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

8. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six (6) personnes et se sont déroulés entre avril 2022 et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 7 semaines ouvrées.

nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les Informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 19 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins rigoureuses que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

organisme tiers indépendant,

Deloitte SA

Abidjan, le 15 juillet 2022



Luis D'OLIVEIRA

Associé du pôle Conseil



Souad EL OUAZZANI

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectifs présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Émissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, audité à Blanc

8

INDEX DE CONTENU GRI





NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101 : Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				p.8
	102-1	Nom de l'organisation	1.1.1. Nom de l'organisation	p.10
	102-2	Activités, marques, produits et services	1.1.2. Activités, marques, produits et services	p.10
	102-3	Lieu géographique du siège	1.1.3. Lieu géographique du siège	p.10
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.4. Lieu géographique des sites d'activités	p.10
	102-5	Capital et forme juridique	1.1.5. Capital et forme juridique	p.11
	102-6	Marchés desservis	1.1.6. Marchés desservis	p.11
	102-7	Taille de l'organisation	1.2. Modèle de création de valeur	p.11
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	5.2.1. Egalité et traitement des travailleurs	p.41
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Chaîne d'approvisionnement	p.11
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p.11
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	1.4. Principe de précaution ou approche préventive	p.13
	102-12	Initiatives externes	1.5. Initiatives externes	p.13
	102-13	Adhésion à des associations	1.6. Adhésion à des associations	p.13
Stratégie				
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mot du Directeur	p.4
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	4. Principaux impacts, risques et opportunités	p.28
Ethique et intégrité				
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38
	102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Gouvernance				
	102-18	Structure de gouvernance	4.1. Structure de gouvernance	p.35
	102-35	Politique de rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.44
Implication des parties prenantes				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.22
	102-41	Accords de négociation collective	5.2.2. Condition de travail	p.46
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3.2. Identification et sélection des parties prenantes	p.23
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.3. Approche de l'implication des parties prenantes	p.25
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.26
Pratique de reporting				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.13 ; p.70
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.18
	102-48	Réaffirmation des informations	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-49	Modifications relatives au reporting	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-50	Période de reporting	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-51	Date du rapport le plus récent	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-52	Cycle de reporting	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	6. Méthodologie de reporting	p.68
	102-55	Index du contenu GRI	8. Index du contenu GRI	p.80
	102-56	Vérification externe	7. Vérification externe	p.74

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES				
GRI 200 : ECONOMIE				
GRI 103 : Approche managériale				
Performance économique				
GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	1.2. Modèle de création de valeur	p.12
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	4.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	p.30
	201-3	Obligations liées aux régimes à prestations déterminées et autre régime de retraite	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
Présence sur le marché				
GRI 202 : Présence sur le marché - 2016	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
	202-2	Part des cadres recrutés dans la communauté locale	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
Impacts économiques indirects				
GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissement dans les infrastructures et mécénat	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
Pratiques d'achat				
GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
Lutte contre la corruption				
GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38
	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38
Comportement anti concurrentiel				
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel - 2016	206-1	Actions en justice contre le comportement anti-concurrentiel et les pratiques	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.38

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 300 : ENVIRONNEMENT				
GRI 103 : Approche managériale				p.38
Matières				
GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	5.4. Environnement	p.60
	301-2	Matières recyclées utilisées	5.4. Environnement	p.60
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	5.4. Environnement	p.60
Energie				
GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-3	Intensité énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
Eau et Effluent				
GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-1	Prélèvement d'eau par source	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
	303-2	Source d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
	303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
Biodiversité				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
Emissions				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-2	Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-4	Intensités des émissions GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-5	Réduction des émissions de GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
Déchets				
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-3	Déchets générés	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.67

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Conformité environnementale				
GRI 307 : Conformité environnementale - 2016	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	5.4. Environnement	p.61
Evaluation environnementale des fournisseurs				
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
GRI 400 : SOCIAL				
GRI 103 : Approche managériale				
Emploi				
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps Partiel	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
	401-3	Congé parental	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.41
Relations employés/Direction				
GRI 402 : Relations employés / direction - 2016	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	5.2.2. Condition de travail	p.40
Santé et sécurité au travail				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.46
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	5.2.2. Condition de travail	p.40
	403-3	Services de santé au travail	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.40
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	5.2.2. Condition de travail	p.49
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	5.2.2. Condition de travail	p.49
	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.46
	403-9	Accidents du travail	5.2.2. Condition de travail	p.48
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	5.2.2. Condition de travail	p.49
Formation et Education				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.2. Condition de travail	p.52
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la Transition	5.2.2. Condition de travail	p.52
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	5.2.2. Condition de travail	p.52
Diversité et égalité des chances				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	P.42
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.42
Lutte contre la discrimination				
GRI 406 : Lutte contre la discrimination - 2016	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	5.2. Emploi et conditions de travail	p.43

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Liberté syndicale et négociation collective				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	5.2.2. Condition de travail	p.46
Travail des enfants				
GRI 408 : Travail des enfants - 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
Travail forcé ou obligatoire				
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire - 2016	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
Pratiques de sécurité				
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.52
Droits des peuples autochtones				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Evaluation des droits de l'homme				
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Communautés locales				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de Développement	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Evaluation sociale des fournisseurs				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs - 2016	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.59
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Politiques publiques				
GRI 415 : Politiques publiques - 2016	415-1	Contributions politiques	Non applicable	
Santé et sécurité des consommateurs				
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs - 2016	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Commercialisation et étiquetage				
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - 2016	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Confidentialité des données des clients				
GRI 418 : Confidentialité des données des clients - 2016	418-1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30
Conformité socio-économique				
GRI 419 : Conformité socio-économique - 2016	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.30





Boulevard du Havre,
Abidjan

01 BP 8484 Abidjan 01

+225 27 21 75 75 75

+225 27 21 25 45 65

communication@sifca.ci

www.groupesifca.com/sucrivoire

